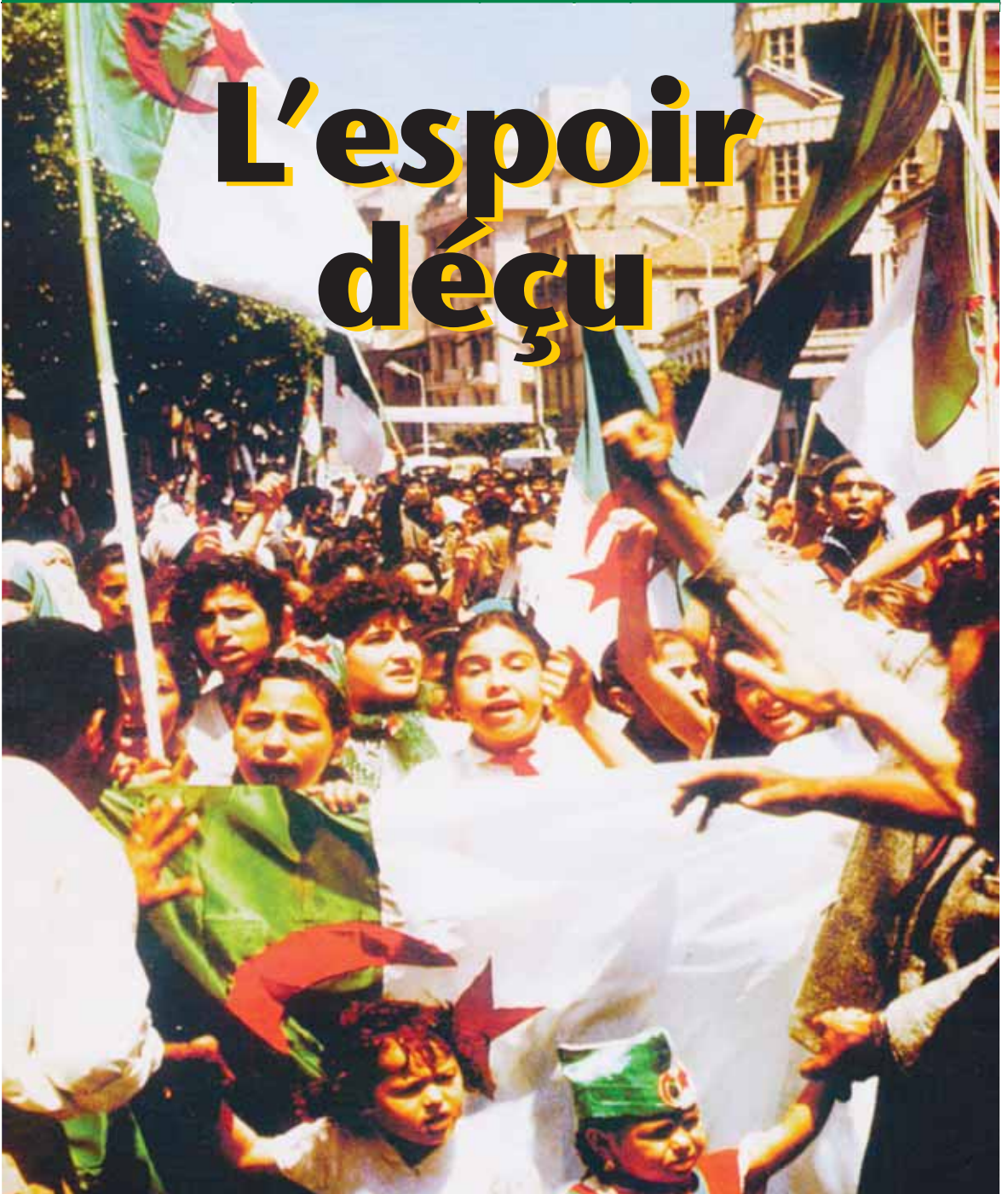


El Watan NUMÉRO
SPÉCIAL

SUPPLÉMENT HISTOIRE GRATUIT-COMMÉMORATION DU 5 JUILLET

JUILLET 1962-2007

L'espoir déçu



L'ALGÉRIE ET LA FRANCE

JE T'AIME, MOI NON PLUS... !

■ **Attraction-répulsion.** C'est comme cela qu'on pourrait résumer l'évolution des rapports de l'Algérie indépendante avec l'ancienne puissance coloniale de 1962 à nos jours.

Par Hassan Moali

Il y eut d'abord ce divorce consommé juste après la libération du pays qui s'est traduit par un positionnement anti-impérialiste de l'Algérie aux côtés de l'ex-Union soviétique. Le président Boumediène a tôt fait de choisir son camp et marquer ses distances vis-à-vis de la France. Cette orientation était du reste compréhensible pour un pays qui sortait d'une guerre épouvantable et qui voulait sortir de la terrible étreinte de 132 années d'occupation. La mort de Boumediène en 1978 et l'arrivée au pouvoir de Chadli Bendjedid allaient précipiter le retour de l'Algérie dans les bras de la France. Le nouveau président algérien ordonna un autre «redressement révolutionnaire» en déclarant ouvertement le grand amour pour la France mitterrannique. Cette idylle naissante entre les ennemis d'hier fut telle, qu'en Algérie, le peuple était convaincu que Chadli prenait ses décisions en concertation avec l'Elysée. Ce furent les années de la «Francalgie» qui rappelaient un peu l'Algérie française, l'occupation en moins. Ce furent également les années bénies pour la France qui retrouva l'amitié inespérée d'une si précieuse ancienne colonie qui lui avait filé entre les doigts, une quinzaine d'années durant. Paris pouvait désormais jouir à volonté du pétrole et du gaz algérien et plus si affinités...

En contrepartie, elle ouvre ses consulats aux milliers d'Algériens qui s'en allaient et revenaient presque la même journée grâce à l'allocation touristique de Chadli que permettait la «fierté» du dinar algérien devant le franc français. C'était, globalement, tout ce qu'on pouvait retenir de cette période caractérisée par un retour sans résistance de l'Algérie dans le giron de la France.

Oublier le passé, vive les affaires ! Puis vint la décennie noir...

MITTERRAND-CHADLI : POUR LE PIRE...

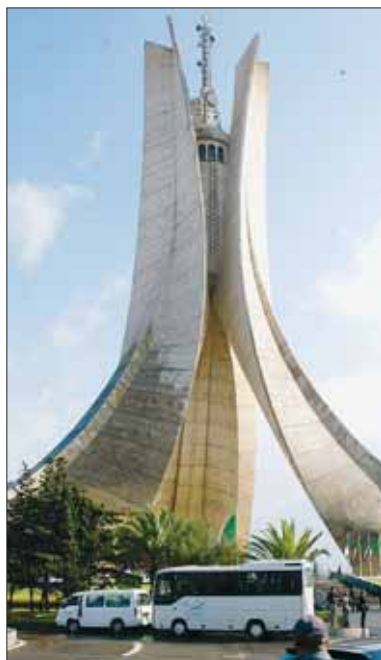
La France de Mitterrand, qui a choyé et guidé les pas de Chadli, eut du mal à accepter que son poulain soit forcé de quitter le pouvoir en Algérie. Il fallait donc le soutenir autant que faire se peut, quitte à ce qu'il pactise avec le diable. La déferlante du FIS n'a pas, en effet, fait tremblé Paris qui a même envisagé de traiter avec ses dirigeants pour sauver Chadli. L'histoire retiendra l'opposition de la France à l'arrêt du processus électoral en janvier 1992, qui allait consacrer le triomphe du FIS. François Mitterrand, le mentor de Chadli Bendjedid, ira jusqu'à appeler la communauté internationale à faire respecter «le choix du peuple». Il aura vainement plaidé la tenue d'une «conférence internationale sur l'Algérie» comme s'il s'agissait d'une affaire franco-française, comme au bon vieux temps. Mitterrand savait alors qu'il venait de perdre le contrôle d'un pays et d'enterrer ses espoirs de garder l'Algérie telle qu'il l'aimait...

Les nouveaux dirigeants d'Alger, qui ont brouillé les prévisions de Paris, surent qu'ils allaient chèrement payer le prix de leur choix. Ainsi, durant les premières années du terrorisme barbare, La France avait-elle aussi choisi son camp. Pendant que l'Etat algérien vacillait sous les coups de boutoirs des insurgés du FIS, Paris se transformait en terre d'accueil pour les terroristes en



La Tour Eiffel

PHOTO: OR



Makam Echadhi

PHOTO: B. SOUIL

herbe et en base arrière de soutien logistique aux «opposants armés». Pendant ce temps, Mitterrand ordonna une mise en quarantaine diplomatique de l'Algérie couplée à un embargo aérien suite à la prise d'otages de l'Airbus d'Air France en 1994. Cette inimitié allait connaître son point d'orgue en 1995, quand, en marge de l'AG des Nations unies à New York, le président Zeroual eut refusé de rencontrer le président Chirac, fraîchement élu. Il a fallu attendre l'arrivée de Bouteflika au pouvoir pour que Alger et Paris recommencent à jeter les passerelles. Les retrouvailles seront scellées par la visite «historique» de Chirac en Algérie en 2003. Une visite qui avait posé les jalons d'un «partenariat d'exception», assorti d'un traité d'amitié entre les deux pays. Mais comme à chaque fois, les vieux démons reprennent le dessus. Les

nostalgiques de «l'Algérie française» ont avorté le mariage tant espéré de part et d'autre. La loi scélérate du 23 février 2003 glorifiant le colonialisme est tombée comme un cheveu sur la soupe, gâchant ainsi le rendez-vous de l'histoire. Chirac quitte le pouvoir avec ce goût d'inachevé par rapport à l'Algérie.

Son successeur, Nicolas Sarkozy, qui viendra en Algérie la semaine prochaine, porte un tout autre regard sur les rapports de la France avec l'Algérie. Pragmatique, il veut oublier l'histoire et ne parler qu'affaires. Le traité d'amitié ? Il a tôt fait de l'enterrer, lui préférant un accord bilatéral de dix ans (2007-2017). Sa philosophie est simple : l'odeur du gaz et du pétrole sent plus fort que celle des cadavres des milliers d'Algériens tués pour défendre leur patrie. **H. M.**

LA REVENDICATION IDENTITAIRE À L'AVANT-GARDE DU COMBAT DÉMOCRATIQUE EN ALGÉRIE

■ **Elle ne fut pas un coup de tonnerre dans un ciel serein.** L'ouverture démocratique, en Algérie, n'est pas née du néant.

Par Madjid Makedhi

Elle est le résultat d'un long et dur combat des femmes et des hommes avides de liberté dans une Algérie post-indépendance, où les espaces d'expression sont hermétiquement verrouillés. Au cœur de ce combat, on note l'omniprésence de la revendication identitaire berbère, affirmée comme la mère de toutes les revendications démocratiques. Si les douloureux événements du 5 octobre 1988 avaient précipité «la fin» d'un régime despotique, les revendications identitaires portées par la Kabylie frondeuse avaient balisé le terrain à l'avènement d'une nouvelle ère : le pluralisme politique.

En plus de l'affirmation de l'identité berbère des Algériens et de l'existence d'une culture amazighe profondément ancrée dans le pays, les porteurs de cette revendication ont donné

une dimension plus large à leur combat en revendiquant plus de libertés publiques et politiques. Il a fallu, en effet, plus de deux décennies de lutte permanente (fin des années 1960-début des années 1990) pour que la leur démocratique puisse jaillir dans le ciel sombre de l'indépendance. Ce n'était pas une sinécure.

Face à l'action revendicative des nombreux militants berbéristes, le régime de Houari Boumediène, puis de Chadli Bendjedid, a multiplié les répressions et les dénigrement en vue de discréditer ce nouveau mouvement libérateur de tout un peuple. «La main étrangère», «trouble à l'ordre public» et «la main de l'impérialisme» étaient des cartons rouges brandis par le pouvoir pour réduire la justesse de la revendication berbère et de la réprimer, parfois, dans le sang. Les rapports entre la région de la Kabylie et le pouvoir en place

étaient toujours conflictuels. Mais, à la fin, c'est la cause juste qui a «triomphé». Une cause qui a rassemblé des intellectuels, des universitaires, des étudiants, des lycéens, les chanteurs et toutes les franges de la société qui refusent l'abdication.

Les événements du 20 avril 1980 étaient le résultat d'une mobilisation citoyenne qui a débuté, en 1966, avec la création, en France, de l'Association berbère d'échanges et de recherches culturelles (ABERC), appelée, par la suite, Académie berbère. Toutefois, l'interdiction, le 10 mars 1980, d'une conférence sur «les poèmes kabyles anciens» que devaient donner Mouloud Mammeri et le chercheur en linguistique berbère, Salim Chaker, à l'université de Tizi Ouzou, constitue la fracture et la fin de «la leur» d'un régime répressif. La première plate-forme de revendications démocratiques la plus explicite fut élaborée après le

séminaire de Yakouren (Tizi Ouzou), en 1981. Cette dernière porte, en sus du règlement des problèmes culturels et linguistiques, sur la décentralisation des moyens et des pouvoirs de décision, l'équilibre régional économique et les libertés d'expression et de la presse. La revendication identitaire et le combat politique sont toujours indissociables. Après 1990, la lutte pour la reconnaissance de la langue amazighe s'est poursuivie, mais, cette fois-ci, «contre deux ennemis» : Le régime et l'islamisme politique. L'autre étape de cette bataille, menée toujours par la Kabylie, était au début des années 2000. La plate-forme d'El Kseur, élaborée après les événements du printemps noir, a conformé le désir de la population de réaliser le projet avorté du congrès de la Soummam, en 1956, tendant à consacrer une véritable démocratie dans le pays. **M. M.**

LA CRISE DE L'ÉTÉ 62 DE FUNESTES PRÉSAGES

■ Les graves événements, difficilement qualifiables de politiques, qui ont accompagné les scènes de liesse populaire ayant succédé au référendum d'autodétermination du 3 juillet 1962, n'étaient pas, et loin s'en faut, une bouffée de chaleur consécutive au pic de tension enregistré au Congrès du Conseil national de la révolution algérienne (CNRA) qui s'était déroulé à Tripoli entre le 27 mai et le 7 juin.



À gauche, Ahmed Ben Bella, à droite, le colonel Boumediène : Une entente précaire jusqu'au 19 juin 1965

Par Boukhalfa Amaziz

Ce que la presse colonialiste finissante s'était efforcée de désigner sous le titre choc «d'Affaire des wilayas», n'avait pas commencé dans la salle du Sénat de l'hospitallerie capitale libyenne. Que de portes ont claqué autour de l'amphithéâtre en fer à cheval qui accueillait les congressistes algériens⁽¹⁾ plus que jamais électrisés par les résultats des négociations d'Evian et l'imminence du référendum qui allait couronner 7 ans et 8 mois d'une guerre âpre et terriblement meurtrière.

Que d'éclats de voix ont rompu le frolement des apartés et autres conciliabules aux relents d'intrigues dans le bâtiment gracieusement mis à disposition par la monarchie senoussite d'Idris I^{er}. Des insultes ont fusé, des menaces ont été proférées, plaçant dans une gêne infinie Mohamed Seddik Benyahia, assisté de Ali Kafi et du patron de la Fédération de France, Omar Boudaoud, qui occupaient l'estrade de la présidence.

En fait, le mal vient de plus loin. Juste après le Congrès de la Soummam, les premières divergences alarmantes sont apparues dans la sphère dirigeante. C'est à l'extérieur que tout a commencé. Après les premières assises de la direction de la guerre du 20 août 1956, Ben Bella ouvre la boîte de Pandore et fustige autant les décisions qui y ont été prises que leurs initiateurs. Abane Ramdane ne cessera pas (jusqu'à aujourd'hui, 50 ans après) d'essuyer le feu roulant des critiques les plus sévères de la part de l'ancien responsable de l'Organisation spéciale (OS).

Les principes énoncés par les chefs de l'insurrection concernant la primauté de l'intérieur sur l'extérieur, et du politique sur le militaire ; le peu de référence, pour ne pas dire l'absence, à l'Islam ou à l'Arabité, ont irrité un certain nombre de dirigeants de l'extérieur, lesquels, avant le déclenchement, avaient gagné le Caire pour, c'était la mission qui leur avait été confiée, chercher les appuis politiques

et logistiques nécessaires à la gouvernance de la révolution. En août 1957, sous la poussée étouffante des contradicteurs les plus zélés de la plateforme de la Soummam, le squelette politique de cette dernière va voler en éclats et ses institutions seront remaniées en fonction d'un clientélisme qui renforcera plus et encore le système de cooptation. Les militaires occuperont désormais et pour toujours le proscénium. Si l'armée de libération nationale (ALN) de l'intérieur est généralement distribuée au sein du CNRA, cela se révélera comme un moyen pour les tentes politiques de l'extérieur de les mieux contrôler. Les «trois B», un peu trop facilement et trop souvent affublés de tous les maux dont a souffert la révolution algérienne, seront les premiers et non les seuls à se placer dans les starting-blocks.

Dans la capitale, qui s'apprêtait à recevoir la direction politique de l'Etat algérien restauré, les combattants de la Zone autonome d'Alger faisaient encore face à la furia de l'OAS.

Deux semaines après la débâcle de Tripoli, Krim Belkacem et Mohamed Boudiaf débarquent à Alger. Ils seraient les inspirateurs de la démarche des responsables des Wilayas II, III, IV, de la Zone autonome d'Alger et de délégués de la Fédération de France auprès du GPRa à Tunis, qui se réunissent à Zemmourah (Wilaya III) pour «examiner la crise entre le GPRa et l'Etat-major général (EMG)».

A l'issue de la rencontre, ils créent un «comité interwilayas». Ils condamnent «la rébellion» de l'EMG, alors dirigé par le colonel Houari Boumediène, assisté des commandants Ali Mendjeli et Kaïd Ahmed, le quatrième membre, en l'occurrence le commandant Azzedine, ne figurant plus, étant rentré à Alger, avec un ordre de mission du GPRa pour organiser la lutte contre l'OAS. Il siègera lors de cette réunion en qualité de chef de la Zone autonome d'Alger (ZAA). Le comité nouvellement créé demande au GPRa de dénoncer l'EMG. Ils appellent les Wilayas I, V et VI à se rallier à leur action. Mais

ces derniers ont d'autres projets, ils rejoignent Boumediène et l'Etat-major général. Deux jours après, une délégation du comité interwilayas se rend à Tunis où elle est reçue par quatre ministres du gouvernement provisoire. Les délégués présentent leurs doléances et leurs exigences, notamment la dissolution de l'Etat-major et l'arrestation de ses membres. La réunion est houleuse, elle se termine par le retrait de Mohamed Khider. Ben Bella quitte discrètement Tunis pour Le Caire, après une brève escale à Tripoli, à bord d'un avion égyptien.

Trois jours avant le référendum, suite aux exigences du conseil interwilayas, le GPRa annonce à Tunis la décision de décapiter l'EMG et dégrade le colonel Boumediène ainsi que les commandants Mendjeli et Slimane (Kaïd Ahmed). Boumediène quitte Gardimouah (frontière algérienne en Tunisie) pour se rendre à la Wilaya I, commandée par Tahar Zbiri.

Mais vite dépassé par la situation, le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRa), présidé par Benyoucef Ben Khedda, se retirera sur la pointe des pieds.

Avec beaucoup d'habileté et de ténacité le colonel Boumediène, s'alliant aux uns et ralliant les autres, réussira à revenir dans la course pour en prendre la tête.

C'est vite la débâcle. Chacun ira de son côté pour se garantir l'appui de quelques fusils qu'ils soient de l'intérieur ou de l'extérieur. Des fusils qu'on braquera vite dit et vite fait sur des frères.

Les effets induits de ces luttes intestines pour le pouvoir tourneront à la tragédie quand des Algériens feront feu sur d'autres Algériens. Les combattants de l'intérieur, affaiblis par des années de guerre, finiront par succomber devant leurs frères de l'armée des frontières, moins aguerries, mais beaucoup mieux équipées...

Le résultat des courses au pouvoir informe sur les tractations et détermine comme au carbone 14 de quand datent les rêves. Comme Pluton, la révolution venait de dévorer quelques-uns de ses enfants. **B. A.**

ÉCLAIRAGE

Le devoir de mémoire est la charpente de la vérité historique

Par Amine Lotfi

Le 5 juillet 1962, l'Algérie accède à l'indépendance nationale mettant, ainsi, un terme définitif à 132 ans de domination coloniale française. Cette reconquête de sa souveraineté a coûté au peuple algérien un lourd tribut de sang au long de décennies de violence, de spoliations et d'exclusions. Pendant ces 132 ans, les Algériens avaient été des étrangers dans leur propre pays, soumis par le sabre et le gouppillon. Un exégète de la présence coloniale tel que Louis Bertrand, qui avait écrit *Le sang des braves*, pouvait alors théoriser sur une «Algérie latine» qui revenait ainsi à ses origines européennes, les populations autochtones y étant considérées comme indues-occupantes. Cette posture ségrégationniste a conduit à faire une totale séparation entre des entités antagoniques. Le 1^{er} Novembre 1954 a consacré, en lui insufflant la puissance du processus révolutionnaire, le cycle des résistances que les Algériens avaient pu mener contre l'occupation étrangère. Autant sur les effroyables atrocités qui ont accompagné la conquête coloniale de l'Algérie que sur celles de la guerre d'Algérie proprement dite, le discours officiel français restera dans le déni. Il aura surtout été question d'événements d'Algérie que d'ailleurs, ni le cinéma ni le roman français ne pouvaient évoquer sans s'exposer à la censure. C'était un sujet d'autant plus tabou encore s'il était abordé par des Algériens, et la meilleure preuve a été fournie par le quasi-refoulement du film réalisé par le cinéaste italien Gillo Pontecorvo, *La Bataille d'Alger*. En France, dans les années qui ont suivi l'indépendance de l'Algérie, il y a un seul film qui s'est exposé aux foudres de la censure, c'était *La Religieuse* adaptation de Denis Diderot et réalisé par Jacques Rivette. Il était impensable, dans un contexte où la bigoterie faisait encore la différence, qu'un film aussi nettement politique que *La Bataille d'Alger* puisse être montré en France. En fait, les créateurs, cinéastes ou romanciers, s'auto-censuraient à de rares exceptions près, comme celles de René Vauthier avec *Avoir vingt ans dans les Aurès* ou Yves Boisset avec *R.A.S.* Ce réalisateur, issu de la critique de cinéma, s'était fait connaître auparavant avec le remarquable *L'Attentat*, démarqué de l'affaire Ben Barka, le leader marocain assassiné en France. Mais les faits étaient encore trop proches pour que, dans *L'Attentat*, Yves Boisset puisse les nommer par leurs noms. Il était encore plus difficile, voire périlleux, d'évoquer la guerre d'Algérie, et des réalisateurs comme Jean-Luc Godard ou Alain Cavalier n'avaient pu le faire qu'allusivement. Cette stratégie du non-dit était bien sûr d'essence politique. Les acteurs français de la guerre d'Algérie étaient pour nombre d'entre eux directement impliqués, comme Louis Papon ou le général Massu, dans les sphères dirigeantes. Préfet de Paris, Louis Papon avait été le haut fonctionnaire français qui avait planifié la sanglante journée du 17 octobre 1961, durant laquelle furent assassinés des dizaines d'Algériens. La France a pu occulter de telles tragédies, et laisser leurs auteurs dans l'ombre protectrice de l'oubli, pendant des dizaines d'années. Il faudra attendre la loi du 18 octobre 1999 pour que la terminologie soit enfin dépoussiérée et que «les événements d'Algérie» soient requalifiés de guerre d'Algérie. Lionel Jospin, alors Premier ministre en exercice, pouvait affirmer qu'il fallait en finir avec «l'hypocrisie des mots» plaçant même, dans son allocution en hommage à Georges Morin, le principe selon lequel : «La guerre d'Algérie doit être, pour les historiens, un sujet d'étude.» C'est ainsi la problématique des archives, qui articulent tout travail de mémoire pertinent, qui se trouve posé. La vérité historique ne peut être fondée que par des sources authentiques, soustraites aux impératifs de secret et aux dérives de la manipulation. C'est l'un des axes majeurs du devoir de mémoire que pour leur part, les Algériens entendent exercer à juste titre en réclamant, notamment, la restitution de leurs archives confisquées dans la foulée de la conquête coloniale. Mais une telle demande se heurte encore à une posture très sourcilieuse de la partie française qui reste encore attachée à un rapport glorificateur de son passé comme en a voulu attester la loi du 23 février 2005 dans ses dispositions sur le rôle positif de la colonisation. Cette attitude témoigne que l'heure n'est pas encore à une vision apaisée de l'histoire qui ne peut plus être écrite unilatéralement. Il n'y a pas, dans le devoir de mémoire, une fatalité de la culpabilisation de l'Autre. Les peuples – et c'est le cas des Français et des Algériens – ont les capacités de transcender les épreuves tragiques de l'histoire, qu'ils ont au demeurant en partage, pour apprendre à se connaître comme libres, égaux et fraternels. Il ne peut y avoir à cet égard une guerre des mémoires, mais au contraire, un élan pacifique et humaniste entre des peuples qui acceptent de se débarrasser des tourments du passé. L'histoire ne peut pas être déclinée à l'aune de la vindicte et du ressentiment et si tel était le cas, le couple franco-allemand ne se serait jamais constitué et guidé l'édification d'une Europe unie. 45 ans après l'indépendance, l'Algérie ne recherche pas la formulation d'une repentance française à connotation punitive ou humiliante, car il s'agit là de peuples et de nations qui savent faire preuve d'élévation et de grandeur. A un tel niveau de liens, il est des vérités qui doivent être dites, même si cela prend du temps, car cela va toujours mieux en les disant.

L'IMAGE DE L'ALGÉRIE DANS LE MONDE LA FIN DES DOGMES, PLACE À LA REAL POLITIK

■ La place de l'Algérie dans le concert des Nations est passée par plusieurs étapes alternant les pages glorieuses et le repli sur soi, conséquence d'un embargo international dévastateur. Le passé révolutionnaire de l'Algérie qui avait constitué une référence et une source d'inspiration pour nombre de Révolutions dans le monde avait forcé le respect à l'extérieur.

Par O. Berbiche

La place de l'Algérie dans le concert des nations est passée par plusieurs étapes alternant les pages glorieuses et le repli sur soi, conséquence d'un embargo international dévastateur. Le passé révolutionnaire de l'Algérie, qui avait constitué une référence et une source d'inspiration pour nombre de révolutions dans le monde, avait forcé le respect à l'extérieur. L'Algérie était devenue «La Mecque des révolutionnaires». Tous les leaders des mouvements de libération avaient été accueillis en Algérie. Certains d'entre eux ont reçu une formation militaire dans notre pays. L'indépendance recouvrée, ils présideront aux destinées de leurs pays. Des représentations de ces mouvements furent ouvertes dans notre pays. Un département chargé des mouvements de libération avait été mis sur pied au sein du parti-Etat, le FLN. Le soutien apporté à la Révolution algérienne par les pays «frères et amis» tant au plan logistique que politique dans les forums internationaux, notamment lors de l'inscription de la question algérienne à l'ONU, avait naturellement amené l'Algérie à jouer un rôle actif dans le cadre du processus de parachèvement de la décolonisation en Afrique et ailleurs dans le monde. C'est ainsi qu'elle a légitimement occupé la place qui lui revenait dans le mouvement des non-alignés où la voix de l'Algérie était écoutée et respectée. Notre pays était devenue une destination incontournable pour les leaders du Tiers-monde. Le point de vue, durant cette période de guerre froide et de confrontation idéologique entre les deux blocs, comptait beaucoup dans les rapports internationaux. A chaque grand événement, les regards étaient braqués sur l'Algérie qui avait les atouts nécessaires et la capacité de mobiliser et de fédérer les forces dites anti-impérialistes et anticapitalistes pour agir sur les événements internationaux. Ce fut le cas lors des chocs pétroliers successifs où la position de l'Algérie, que ce soit au sein de l'OPEC ou dans les autres forums internationaux, aura été déterminante dans l'évolution du marché énergétique et la sauvegarde des intérêts vitaux des pays producteurs de pétrole et de gaz. C'était l'âge d'or de l'Algérie socialiste, laquelle a puisé sa force dans sa Révolution héroïque mais aussi dans le soutien apporté par l'ex-Union soviétique alors au fait de sa puissance. Ayant choisi historiquement son camp, l'Algérie fut amenée à développer des relations privilégiées avec les ex-pays socialistes de l'Europe de l'Est, anciens satellites de Moscou. L'Algérie avait tout hérité de ces pays : le système politique, les choix économiques et sociaux, le modèle de développement, les orientations idéologiques.

RAYONNEMENT

Le paradoxe est que même si l'Algérie officielle avait tourné le dos à l'Occident pour se jeter dans les bras du monde arabe et de l'ex-bloc socialiste, avec lesquels le pays partageait à l'époque les mêmes valeurs et le même projet de société, l'Algérien était, malgré tout, respecté à l'étranger. Tout simplement parce qu'il y avait derrière un Etat fort, qui avait les moyens de sa politique et de ses ambitions, en tant que pays avant-gardiste dans le combat en vue de l'instauration d'un nouvel ordre mondial plus équitable. Un combat qui avait mobilisé les énergies d'un carré de leaders du Tiers-monde, dont feu le président Houari Boumediène, et fait rêver les révolutionnaires de la planète. Ce rayonnement de l'Algérie, au plan international, ou

plus précisément, dans la sphère géopolitique dans laquelle s'insérait le pays, lui avait permis de présider ou de coprésider des forums internationaux d'importance. Ce fut, par ailleurs, un atout déterminant mis au service des causes justes dans le monde, dont notamment la question sahraouie. Les nombreux soutiens et actes de reconnaissance de la RASD (République arabe sahraouie démocratique) émanant de pays africains et latino-américains ont été dans une large mesure rendus possibles grâce à l'aura et à la position de l'Algérie sur laquelle de nombreux pays se sont alignés volontiers, en signe de témoignage du profond respect voué à la Révolution algérienne. La respectabilité, l'Algérie la tenait de son action politique et de ses positions de principes courageuses sur les événements majeurs qui interpellaient le monde. Boumediène restera dans l'histoire comme un président qui n'était pas particulièrement porté sur les voyages à l'étranger. Et, pourtant, ce ne sont pas les occasions qui lui avaient manqué. Les rares fois où il avait quitté le pays c'était pour une visite officielle au Vietnam dont il admirait l'héroïsme de son peuple pour se libérer du joug colonial, et, en 1974, pour se rendre à New York, au siège de l'ONU où il avait prononcé un discours fleuve et audacieux devant l'Assemblée générale. Son dernier voyage à Moscou lui a été imposé par son état santé. Il décéda, d'ailleurs, quelques jours après son retour au pays. Elevé dans l'humus de la Révolution, il avait une vision ultranationaliste des relations entre l'Algérie et la France. Il est significatif, d'ailleurs, qu'il n'ait pas effectué de visite officielle en France même s'il avait reçu, en Algérie, sous son règne le chef de l'Etat français, M. Valéry Giscard d'Estaing. Avec l'arrivée de Chadli Bendjedid au pouvoir, en 1979, un processus d'ouverture économique et plus tard politique, sera rapidement mis en œuvre. Ses convictions libérales l'amèneront très vite à tenter une ouverture et un rapprochement de l'Algérie avec les capitales occidentales

et les Etats-Unis. Le fait majeur de la politique étrangère de l'Algérie sous Chadli aura été sans conteste le voyage officiel historique qu'il avait effectué en France, le premier voyage d'un chef d'Etat algérien en métropole. Ce voyage, qui ambitionnait d'ouvrir une page nouvelle tournée vers l'avenir dans les relations entre Paris et Alger, s'est heurté et se heurte encore, aujourd'hui, côté français, à une vision sectaire du passé colonial; Paris refusant d'assumer les crimes commis en Algérie. Après la démission de Chadli et l'instauration de la longue période de transition, consécutivement à l'interruption du processus électoral en 1991, et les événements tragiques qui suivirent avec l'apparition du terrorisme, l'Algérie fut décrétée pays infréquentable et pointée du doigt comme étant un Etat de non-droit gouverné par une junte au pouvoir qui a détourné la volonté populaire.

EMBARGO

La propagande de l'ex-parti dissous et ses relais extérieurs au sein des organisations de défense des droits de l'Homme ont réussi à mettre l'Algérie au ban de la communauté internationale pendant de longues années et la soumettre à un embargo total. L'assassinat du président Mohamed Bouafia avait achevé de ternir l'image de l'Algérie à l'extérieur et conforté la thèse de l'instabilité politique chronique de l'Algérie; une thèse développée et entretenue à l'extérieur par certains milieux qui n'avaient pas hésité à appeler au devoir d'ingérence en Algérie. Conséquence de cette propagande tous azimuts : les investisseurs avaient quitté en masse et dans la précipitation le pays sous l'effet de la menace et des assassinats ayant ciblé les étrangers. Rares sont les pays qui avaient continué à garder des liens commerciaux et économiques même symboliques avec l'Algérie. C'est le cas, notamment, de l'Italie. Le regard de l'extérieur sur l'Algérie n'a pas changé pendant toute la période de transition politique que ce soit sous la présidence collégiale du HCE (Haut comité

d'Etat) ou bien sous Zeroual. En arrivant aux affaires, en 1999, Bouteflika avait, entre autres, placé son premier mandat présidentiel sous le signe de la réhabilitation de l'image de l'Algérie à l'étranger. Il enchaîna les visites à l'étranger à un rythme enfiévré dénoncé par ses détracteurs. Des voyages qui le menèrent aux quatre coins de la planète. Il confortera ce programme soutenu de visites à l'étranger et d'accueil de chefs d'Etats étrangers, en Algérie, par une politique de communication soutenue multipliant les entretiens aux médias étrangers : presse écrite, radio et télévision. Après une période d'effervescence, la réalité a fini par reprendre le dessus. Les efforts consentis en matière de marketing politique pour redorer le blason de l'Algérie n'ont pas été soutenus sur le terrain par un programme de réformes politiques et économiques audacieuses consacrant une véritable rupture avec les pratiques et les archaïsmes du passé. Sous Bouteflika, l'Algérie reprend, certes, sa place dans les forums internationaux et dans les organisations internationales. C'est le cas au sein du Nepad dont l'Algérie est membre cofondateur, un siège qui permet à Bouteflika d'approcher les grands de ce monde lors des réunions du G8. Cependant, force est de constater que les résultats de cet activisme pour desserrer l'étau sur l'Algérie et capter les investissements productifs étrangers nécessaires au décollage de la machine économique tardent à se manifester. Les temps ont changé. Les idées et les valeurs humanistes, le romantisme révolutionnaire qui a nourri des générations entières de combattants pour un monde plus égalitaire, ne sont plus de mise, aujourd'hui, et ne pèsent pas beaucoup dans les relations internationales d'aujourd'hui, dominées par la mondialisation, la logique du marché et du profit. Même entre des pays et des peuples que l'on se plaît à qualifier de frères et d'amis.

O. B.



L'inscription de la question algérienne à l'ONU avait amené l'Algérie à jouer un rôle actif dans le cadre du processus de parachèvement de la décolonisation en Afrique

HISTOIRE

GOUVERNEMENT

SANS LE PEUPLE ET CONTRE LUI...



PHOTO: B. SOUHL

Par Hassan Moali

Comme une malédiction, les Algériens rêvent encore du jour où le fameux slogan trompeur «Par le peuple et pour le peuple» ait un jour un sens. La légitimité, elle, reste un concept creux dans l'imaginaire des Algériens, du fait qu'il soit associé, à juste titre, à la loi de la force et non pas à la force de la loi. Il est d'ailleurs significatif de noter la prégnance de l'institution militaire dans le paysage politique national depuis l'indépendance, voire bien avant, au point qu'elle est érigée en véritable centre du pouvoir. La légitimité a été d'abord étouffée «in vitro» le 27 décembre 1957, quand les «Trois B» eurent signé le pacte de sang contre Abane Ramdane. Ce fut le premier détournement du fleuve démocratique. La première dérive. Depuis, le pouvoir de fait est devenu une pratique politique. Les bâillons et les bâtonnettes, les seuls instruments de pouvoir. De Ben Bella à Bouteflika, la quête de la légitimité populaire demeure d'une brûlante actualité pour les Algériens qui se suffisent, malgré eux, des ersatz de représentations. Le premier Président de l'Algérie indépendante, un civil pourtant, fut également le premier à avoir tué dans l'œuf l'espoir démocratique de ce pays, tel qu'il a été rêvé par les martyrs de la Révolution. Ben Bella, qui tordit le cou à l'assemblée constituante, n'était finalement qu'un personnage de second rôle d'un scénario de

prise de pouvoir minutieusement élaboré par le clan Oujda. Rusé, le colonel Boumediène, inconnu alors au bataillon politique, met en vedette un Ben Bella qui s'avéra dans sa posture de figurant le 19 juin 1965. Redressement révolutionnaire. Ce beau mot d'ordre qui servira, de longues années durant, de sauf-conduit populaire, allait irrémédiablement marquer le destin de la jeune nation du sceau de l'illegitimité. Parallèlement, la machine à broyer les opposants de la police politique est mise en branle. Le régime tyrannique de Boumediène usera et abusera de ses bras armés pour liquider physiquement ceux qui oseraient contester son autorité et ses méthodes. Bien que l'assassinat politique soit déjà inauguré du temps de Ben Bella avec successivement les meurtres de Mohamed Khemisti en 1963, Khider en janvier 1965 à Madrid, le recours à ce «mode» opératoire pour étouffer l'opposition, faisait office de programme politique de Boumediène dont l'étranglement de Krim Belkacem en 1970 à Francfort fut la manifestation la plus abjecte. De 1965 à 1976, le colonel Boumediène a carrément tourné le dos à son peuple, en asseyant son pouvoir sur la seule force des armes. Et la constitution de cette année-là et la charte dite nationale qui allait avec furent juste des araguties juridiques politiquement vendables qui lui permettaient de légitimer par défaut son pouvoir. Ce fut l'époque des scrutins à la soviétique qui se soldaient invariablement par des taux brejnéviens de 99,99%. Quant au peuple, il eut droit aux villages

socialistes à «Thawra Zirata» (la révolution agraire). Les postes de responsabilités étaient tous occupés par des militaires en civil et assimilés, y compris les directeurs des entreprises publiques.

DE ABANE À BOUDIAB...

Et à la mort du colonel Boumediène en 1978, le pouvoir échoit fort logiquement au colonel Chadli comme si les civils n'étaient pas aptes à gouverner ou que le peuple algérien était incapable de choisir souverainement son Président. L'instrument politique de légitimation à certes changé puisque le vieux slogan de la «légitimité révolutionnaire» sera remplacé par celui plus en vogue mais combien trompeur de «légitimité populaire», mais la nature despotique et militaro-policière du régime est restée intacte.

Le président Chadli ne croyait pas si bien dire en lançant son programme sous le paquetage du «changement dans la continuité». Cette trahison politique résume parfaitement le règne de Chadli aussi illégitime que celui de son prédécesseur, mais sans doute moins brutal et plus libéral. Mais ce fut déjà trop pour un peuple sévère de liberté et de démocratie. Les émeutes d'octobre 1988, réprimées dans le sang faut-il le souligner, furent un cri de cœur d'un peuple qui a vomit ce régime de la matraque qu'il n'a pas choisi. Et l'ouverture des champs politique et médiatique était une parcelle de légitimité arrachée par ces jeunes, se lardant ainsi un système politique arrivé à un stade de

décomposition avancée. Ce sera pourtant juste une parenthèse vite refermée. Le régime a su se régénérer en engrossant l'Algérie pour donner naissance à un monstre — le FIS — qui allait précipiter le retour des militaires au devant de la scène à travers le général Zeroual et à la dilapidation du potentiel démocratique ayant germé après 1988. Auparavant, les Algériens ont eu droit à un objet de pouvoir non identifié à travers le HCE, pour pallier le départ forcé de Chadli. On le voit bien, l'illegitimité reste toujours le maître mot et ceux qui tiraient les ficelles ont même «enrichi» le paysage institutionnel par cette conférence d'entente nationale qui avait porté Zeroual au pouvoir ou encore ce machin de CNT qui a fait office de parlement. La légitimité ? Il ne fallait pas en parler à fortiori en plein vague de terrorisme...

Ce phénomène servira malheureusement de circonstances atténuantes à toutes les forfaitures et toutes les injustices commises contre le peuple. Et depuis la présidence de Zeroual aux années Bouteflika, le modus operandi pour justifier la confiscation de la volonté populaire est orientée vers la fraude électorale. Sauf que cette méthode risque d'être opérante d'ici peu. On ne peut pas tromper tout le monde tout le temps. Et le boycott massif du 17 mai dernier est un signe qui ne trompe pas.

H. M.

ELLE RONGE LE SYSTÈME POLITIQUE

LA CORRUPTION, UN AUTRE COLONIALISME

Par Ali Benyahia

Depuis plus de quarante ans, l'armée a déteillé les pouvoirs essentiels et chaque crise ramène les mêmes noms aux postes de commande. Dans ces conditions, aucun élargissement des structures politiques n'est vraiment possible. Le monopole de la classe politique issue de l'armée a concentré les pouvoirs économiques, permis le développement en serre de la corruption et s'inscrit ainsi comme une nécessité pour les clans au pouvoir. Les liens qu'elle tisse occupent une place démesurée dans les décisions sociales, économiques et politiques. Toute idée de transformation est soumise, pour ces hommes, à la volonté de perdurer. C'est ce que décrit, Djilali Hadjadj, représentant de Transparency International en Algérie, dans une de ses contributions "Violence et corruption : cas de l'Algérie" paru sur le site de l'APAD (Association euro-africaine pour l'anthropologie du

changement social et du développement). Ainsi la corruption est un thème dont l'analyse n'est possible que si l'on admet qu'elle se pose d'abord en termes de pouvoir. En fait de la corruption, il faut pouvoir en offrir exercer ce qui s'apparente à un " sport d'élite ". Lundi dernier seulement, Bouteflika a rappelé devant ses pairs africains la gravité de ce phénomène qui mérite " une approche globale " parce qu'il entrave le développement. Outre le pétrole, la corruption est cette autre activité la plus saillante du pays en quarante-cinq ans d'indépendance. Elle a fonctionné à l'ombre de la richesse du sous-sol algérien et de son système politique. Mais la corruption, n'étant pas loin s'en faut un sujet circonscrit à la finance, est surtout un phénomène qui naît avec le détournement de la volonté politique, notamment le truquage des élections, l'instauration d'un régime où la parole contradictoire est réduite à sa plus simple expression, et la séparation des pouvoirs une vue de l'esprit. Au plan économique, beaucoup d'éléments devant per-

mettre de limiter des actes de corruption sont actuellement inexistantes en Algérie ou sinon jusqu'à il n'y a pas longtemps encore. Il en est par exemple de la levée du secret bancaire, l'obligation de déclaration de patrimoine pour tous les responsables et fonctionnaires de l'Etat, la transparence dans les passations de marchés au niveau des entreprises comme des marchés publics, la traçabilité des dépenses. Le vent du libéralisme n'a cependant pas atténué le phénomène de corruption puisque l'affairisme l'a consolidé et pu ainsi atteindre d'autres couches de la société, celle-ci étant devenue par la force des choses une société " monétarisée ". Sous l'ère du libéralisme, elle a pris d'autres proportions comme les circuits de la rente qui se sont recyclés en prenant le soin de respecter la forme du marché de manière spéculative, notamment avec les banques, les initiés, les passes-droits et autres moyens subtils. Vu les dégâts insoupçonnés de la corruption multiforme qui sévit dans le pays, il s'agit là d'un autre colonialisme.

A. B.

REDHA MALEK, NÉGOCIATEUR DES ACCORDS D'ÉVIAN «SEUL L'ANCRAGE DE LA DÉMOCRATIE FAVORISERA L'ÉCRITURE DE L'HISTOIRE»

■ Acteur incontournable des négociations d'Évian, Redha Malek, qui a marqué de son empreinte un riche parcours politique dans l'Algérie indépendante, esquisse, dans cet échange de questions-réponses, les acquis et les défis de l'Algérie de l'après-1962.



PHOTO : B. SOUHLI

Entretien réalisé par
Nadjia Bouaricha

En tant qu'acteur ayant pris part aux négociations d'Évian, que retenir-vous d'essentiel de cette importante étape qui a signé l'acte de naissance de l'Algérie indépendante ?
Redha Malek : La satisfaction intégrale des objectifs du premier Novembre : la souveraineté plénière dans le cadre de l'unité du peuple et de l'intégrité du territoire.

Est-ce que tout le contentieux avec le colonisateur avait été posé sur la table des négociations, ou, alors, d'autres questions auraient dû être posées ? Si oui, lesquelles ?
R. M : Il faut toujours faire la plupart des choses entre le fondamental et le secondaire. La clairvoyance de la partie algérienne a été de se battre sur ce qui est primordial et qui conditionne la fin des combats ou leur poursuite. Par exemple, le Sahara a entraîné, en juillet 1961, à Lugano, une suspension des négociations à l'initiative de l'Algérie. C'était un cas de rupture. Par contre, d'autres questions, notamment économiques, pouvaient donner lieu à des concessions qu'il est bon de remettre sur le tapis une fois un gouvernement algérien souverain installé sur le territoire national. La négociation d'Évian a eu le mérite de mettre fin à une guerre de plus de sept ans et demi sans laisser dans l'ombre aucun des objectifs pour lesquels le peuple algérien s'est battu.

Ne croyez-vous pas qu'il aurait été plus judicieux, à ce moment-là, de régler le contentieux interne à la partie algérienne, et en finir avec les déchirements et les divisions d'avant-guerre, afin d'aborder d'un pas serein l'indépendance ?
Lorsque la chance d'une négociation sérieuse

se présente, il faut la saisir. Les problèmes internes n'étaient pas à minimiser mais dans l'ordre des urgences, la paix ne pouvait attendre.

L'histoire, de l'indépendance à nos jours, a été façonnée de ruptures, souvent résultats de coups de force. Comment analysez-vous ce mode de fonctionnement pour l'accession à l'investiture suprême ?
Construire à partir pratiquement de zéro un Etat-nation dans les conditions d'un pays exsangue au sortir de la guerre, constituant, en soi, une gageure, la deuxième après celle du combat libérateur. Il fallait, de plus, compter avec nos retards et nos faiblesses mis en exergue par la crise de l'été 1962. Les dysfonctionnements dont vous parlez renvoient aux dissensions du sommet, du déchaînement des appétits, aux fascinations du pouvoir... L'important ce n'est pas de s'attarder à cet état de faits, sinon de l'analyser pour en tirer les enseignements. L'on dépassera, ainsi, les jérémiades pour passer au positif, c'est-à-dire la mise en perspective des aspirations de la nation au changement.

Que retenir-vous de positif et de négatif de ces 45 années d'exercice de la souveraineté nationale ?

Je ne suis pas de ceux qui disent que rien n'a été fait depuis 1962. L'histoire avance, souvent, par le mauvais côté, mais elle avance. Mise en œuvre de la décolonisation économique, utilisation des ressources en hydrocarbures au service exclusif du développement, création d'un tissu industriel, généralisation et démocratisation de l'enseignement—un million d'étudiants universitaires aujourd'hui—sans parler des succès notoires de notre diplomatie. Tout cela n'a pas été sans problèmes ni embûches, sans incohérences parfois caricaturales. En dépit de ses tares, le populisme, expression d'une justice sociale

volontariste, a tout de même rendu justice à un peuple terriblement éprouvé par le rouleur compresseur de la colonisation.

Le devoir de mémoire continue d'être l'otage de beaucoup de zones d'ombre. Quelle est, à votre avis, la meilleure manière d'écrire l'histoire ?

Seul l'ancrage de la démocratie favorisera l'écriture de l'histoire. Censure et autocensure sont le résultat du climat politique ambiant animé par le parti unique. Qu'est-ce qui, par exemple, a incité l'auteur du livre d'histoire de 5^e année fondamentale, à réduire les accords d'Évian à une table entourée de chaises vides avec cette légende : «*la table ou furent signés les accords d'Évian ?*» sans mention aucune de la délégation algérienne ni de son chef Krim Belkacem ?

La table elle-même n'était qu'un dessin sorti de l'imagination de l'auteur. Pendant des années, notre Télévision nationale s'est évertuée, en parlant d'Évian, de ne montrer que la délégation française et d'ignorer ses vis-à-vis algériens ! La dénonciation de ces écarts aurait été possible dans un contexte plus démocratique. C'est dire que l'écriture de l'histoire, comme toute création intellectuelle, ne va pas sans liberté ni esprit critique.

La France vient d'ouvrir ses archives, mais pas l'Algérie. Faut-il attendre encore longtemps avant de voir enfin jaillir toute la vérité ?

Hormis les questions de Défense nationale, je crois que des progrès ont été accomplis dans ce domaine. Ceci dit, la loi 88-09 de janvier 1988 reste ambiguë et mérite d'être révisée, enrichie et accompagnée de textes d'application clairs. Par ailleurs, les archives algériennes en France, à l'exception des archives torques d'avant 1830, restituées à l'Algérie, posent toujours problème. Ce contentieux devrait trouver, une fois pour toute, une solu-

tion, dans le cadre d'une coopération entre les experts des deux pays. Enfin, il convient d'attirer l'attention sur l'état critique où se trouvent certains documents de la Révolution, notamment les enregistrements du CNRA.

Il y a eu un projet d'amitié entre l'Algérie et la France qui est mort dans l'œuf. Quelle est la lecture à faire sur le sort des relations algéro-françaises ?

J'avais, dès le début, jugé prématuré un projet de traité d'amitié. La coopération algéro-française est hérissée de trop de malentendus et d'incompréhensions. Il faut avoir le courage de les aborder franchement avant de s'engager dans des promesses solennelles qui risqueraient d'être démenties par les faits.

Les tourments de la guerre de Libération continuent d'habiter l'Algérie indépendante. Qu'est-ce qui aurait dû être fait pour que le passé ne soit pas maître du présent ?

Il suffit d'agir, sur le présent, au lieu de le contempler comme une fatalité. Car, ce sont les incertitudes et les déceptions actuelles qui jaillissent négativement sur le passé, allant parfois jusqu'à remettre en cause ce qui est fondamental dans notre Révolution. A force de revenir sur le passé, sur ses sacrifices et aussi ses gloires, on risque, à la limite, de détourner l'attention des problèmes brûlants auxquels nous sommes confrontés. Le devoir de mémoire n'est fécond que s'il conforte et ranime l'espoir.

Comment voyez-vous l'Algérie d'aujourd'hui et de demain ?

La situation actuelle est trop chaotique pour perdurer. Seuls le réveil des forces vives de la nation, leur sortie de l'éparpillement et de la résignation mortifère permettront de secouer un statu quo stérile et dangereux. L'avenir n'est pas donné, il se prépare. **N. B.**

IL EST AU POUVOIR DEPUIS 1962

LES SEPT VIES DU FLN

■ Il est né pour libérer l'Algérie. Il a organisé la guerre contre l'occupant français. Il a proclamé la Déclaration du 1^{er} Novembre 1954 qui traçait les objectifs de la lutte armée contre les colonisateurs et qui jetait les bases de la reconstruction de l'Etat algérien. Il a négocié les accords d'Evian. Il a tenté une sortie de l'action armée vers l'action politique.

Par Fayçal Métaoui

L'Armée de Libération Nationale (ALN) est devenue Armée nationale populaire. L'Algérie indépendante a adopté dès le départ le modèle révolutionnaire de gauche qui laissait peu de place à la pluralité. Le FLN a cru, après 1962, que sa mission devait continuer. Pour y arriver, les dirigeants de l'époque avaient compris qu'il fallait réprimer toutes voix discordantes, d'où la fameuse crise de l'été 1962. Les pères de la révolution, parmi les militaires et les politiques, s'étaient livrés à des batailles d'alliance et de leadership. Ce fut le début d'un long processus de crise et de rebondissement. Qui a plus de légitimité : le militaire ou le politique ? On en était arrivé jusqu'à organiser, en 30 août 1962 à la Maison du peuple à Alger, un meeting contre... "la guerre civile". La parenthèse Ahmed Ben Bella fut vite fermée en 1965 après le coup d'Etat militaire du colonel Boukherouba dit Boumediène Houari. Durant cette période, le FLN jouait le rôle de figurant. Le régime de Ben Bella refusait d'admettre l'existence du Parti de la révolution socialiste (PRS) de Mohamed Boudiaf et le Front des Forces Socialistes (FFS) de Hocine Ait-Ahmed. Les générations qui étaient venues à l'école durant les années 1970 et 1980 n'ont jamais lu dans les manuels scolaires des textes sur le PRS et sur le FFS. Le FLN, devenu parti-Etat, a réécrit l'histoire à sa manière. En Algérie, il y a une Histoire officielle. Ceux qui avaient arraché le pouvoir de force après le renversement du régime de Ahmed Ben Bella (pendant longtemps considéré comme un "redressement révolutionnaire") avaient mis dans les pages d'histoire ce qu'ils les arrangeaient.

Le FLN, qui regroupait civils et militaires, était l'appareil de la dictature. Ce parti n'a eu aucune conscience à cautionner l'élimination des opposants et l'absence d'une représentation parlementaire durant douze ans (1965-1977). L'élection-désignation de l'APN ne donnait de la place qu'à un FLN, part unique, convaincu que les divergences n'existaient pas. L'arrivée du colonel Chadli Bendjedid au pouvoir en 1979 après la mort subite de Boumediène a introduit un léger changement. Le FLN, qui s'était doté d'un secrétaire permanent, s'était mis à découvrir qu'il était traversé par des "sensibilités". L'aveu était là : l'unicité de pensée était un gros mensonge. Mais, le FLN ne retenait toujours pas la leçon et continuait à s'imposer à la scène nationale, seul et contre tous. Les congrès successifs, qui ressemblaient à des fêtes au village, n'étaient là que pour entretenir l'illusion d'une vie organique. Après les émeutes de 1988, ce parti n'avait aucun choix que d'accepter l'ouverture, consacrée par la Constitution du 23 février 1989 qui reconnaissait pour la première fois le multipartisme. Cependant, il ne s'était pas posé la question de rester en



PHOTO: DR

???

vie ou de se "momifier" au musée. Les premières élections législatives pluralistes de 1991 (annulées) donnaient une immense gifle au FLN. Le parti, qui basculait soudainement dans l'opposition, s'était déclaré hostile à l'arrêt du processus électoral, avec le FIS et le FFS.

Avec Abdelhamid Mehri à sa tête, le FLN tentait de s'essayer au travail politique et d'apporter la contradiction à l'autorité de fait, née après le départ forcé de Chadli Bendjedid. La signature du contrat de Rome, en 1995, avec d'autres partis comme le FIS, le FFS et le PT soulignait le début de changement au sein du FLN. Autrement dit, le retour à "la maison de l'obéissance", comme l'a relevé Abdelhamid Mehri. Un putsch était organisé dans un hôtel de luxe contre le secrétaire général du FLN, Boualem Benhamoua, figure du passé et sans titres de gloire à revendiquer, est bombardé nouveau patron du FLN. Le parti, qui retrouvait, chemin faisant, les réflexes du parti unique, se mettait à plat ventre devant le général Liamine Zeroual et applaudissait toutes

les démarches politiques. Le FLN perdait ce qui ressemblait à une certaine autonomie et à une certaine volonté d'évoluer. Ali Benflis, qui représente la génération intermédiaire, succédait à Boualem Benhamoua. Cela aurait pu être le début d'une transition positive pour le FLN. Mais, l'absence de démocratie au sein même du parti, les ressorts sécuritaires qui décident de tout et de rien à l'intérieur de ses rouages et la nouvelle culture de l'allégeance en faveur du chef d'Etat finissaient par balayer Ali Benflis et son équipe. Toute la machine du pouvoir, qui manipulait l'appareil judiciaire et qui mettait en action les instruments de la propagande, ont fait que le FLN soit repris en main. Abdelaziz Belkhadem, ancien président de l'APN version parti unique, est installé à la tête de l'appareil. Abdelaziz Bouteflika, ancien ministre des Affaires Etrangères du temps du parti unique et membre du Conseil de la révolution créé par Boumediène après la déposition de Ben Bella, est désigné président du FLN. Qui a dit que l'Histoire n'était pas un éternel recommencement ? F. M.

● AHMED BEN BELLA 1962 - 1965



Le premier président de la République algérienne a été élu en septembre 1962 à l'âge de 46 ans suite au bras de fer qui l'opposa au Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) et grâce au soutien de l'état-major de la future armée nationale populaire dirigé par un colonel ascète et taciturne, Houari Bouledienne. Sous Ben Bella c'est le rapprochement avec l'Egypte de Nasser et une certaine vision populiste du socialisme. C'est l'époque des lendemains qui chantent et des emprisonnements de plusieurs pères de la Révolution dont Mohamed Boudiaf.

● HOUARI BOUMEDIÈNE 1965 - 1978



Lorsque le colonel Mohamed Boukharouba, de son vrai nom, est apparu sur les écrans de la télévision en ce 19 juin 1965, on le prenait pour un simple putschiste à la mode à l'époque qui défendait de manière «romantique son "redressement révolutionnaire". Mais l'histoire de l'Algérie lui donnera une immense stature. C'est un militaire dur mais aussi un politicien

redoutable, une sorte de "dictateur éclairé" qui a su dans un premier temps donner au pays ses bases économiques et sociales. La démocratie n'était certes pas sa plus grande conviction, mais les Algériens gardent de son règne l'image d'une Algérie fière et imposante sur le plan international.

● CHADLI BENDJEDID 1979 - 1992



La mort du "père" en décembre 1978 à l'âge de 46 ans a traumatisé le pays et les hautes sphères de l'armée. Il fallait rendre confiance : placer au Palais d'El Mouradia l'officier de plus âgé au plus haut grade. Le choix est tombé sur ce colonel de l'Est, qui durant les années 1980 voudra donner à l'Algérie une stature moins austère, libérale mais en jouant au feu avec la menace islamiste. Octobre 1988 vaudra sonner le glas des jeux politiques et des redistributions de la rente. Chadli est forcée à la démission en janvier 1992.



● MOHAMED BOUDIAF JANVIER À JUIN 1992

Les moins de trente ne connaissent pas cette frêle et modeste silhouette de l'un des plus importants architectes de la Révolution de

1954. Qui se souvenait encore de Boudiaf quand il atterrit à Alger en provenance de son exil marocain en janvier 1992 pour prendre la tête de la présidence collégiale du Haut comité de l'Etat (HCE) alors que le pays allait être en proie à une meurtrière insurrection terroriste des islamistes ? Après cent jours de gouvernance, les balles assassines de l'un des ses gardes mettent fin à la vie d'un vrai patriote le 29 juin 1992.



● ALI KAFI JUILLET 1992 - JUIN 1994

Succédant à la tête du HCE après l'assassinat de Boudiaf, Kafi assumera ce poste dans un contexte marqué par les crimes terroristes et l'isolement de l'Algérie sur la scène internationale. Son règne restera marqué par la conférence de dialogue nationale qu'une partie de l'armée voulait mener sans pour autant renverser la donne sécuritaire. Conférence qui a annoncé "l'unique candidature" du général Liamine Zerouel, ministre de la Défense, au poste de président de l'Etat en 1994. Contacté, Abdelaziz Bouteflika aurait refusé l'offre des généraux.



● LIAMINE ZEROUAL 1994 - 1999

Ce général aimé par la troupe, démissionnaire à la fin des

années 1980 à cause de ses oppositions à Chadli concernant la réorganisation des forces armées, a été désigné à la tête de l'Etat par le HCE pour assurer la période de transition. Il sera le premier président à avoir été élu à la suite d'un scrutin pluraliste le 16 novembre 1995 lors d'élection présidentielle boudeée par les grandes formations de l'opposition. Sa période a connu les grands massacres et les "dialogues" de Sant Egidio. Il a démissionné en 1998 avant la fin de son mandat refusant de cautionner les accords avec les groupes armés islamistes.

● ABDELAZIZ BOUTEFLIKA 1999



Son retour à la scène politique comme une revanche, lui qui a été évincé du poste de président à la mort de son mentor Boumediène. Elu deux fois, en 1999 et en 2004, dans des conditions que l'opposition a dénoncé, pratiquant une gouvernance unilatérale et profitant d'une conjoncture financière avantageuse ainsi qu'un relatif retour à la paix civile. Bouteflika qui veut marquer un style n'arrive pas à réaliser ses promesses du mieux être algérien. Sa maladie - gardée comme un secret d'Etat - berce Alger de rumeurs et installe une instabilité durable.

Ad. M.

L'INDÉPENDANCE DÉCRYPTÉE PAR LES JEUNES

«PKOI G PA L'DROIT 2 ME BÉNIÉ À CLUB DES PAINS ?»

■ «Fête de l'indépendance et de la jeunesse», dit la formule officielle. Or, combien sont ces jeunes qui ne se reconnaissent guère dans cette fête, eux qui ne se voient pas de place dans l'Algérie post-62 ? ■ Les représentations que les jeunes se font de l'indépendance se confondent souvent avec mal-vie, nihilisme, émeutes, manque de libertés, manque de perspectives ■ Ils ne parlent que de «hedda», «visa», «harraga», presque unanimement convaincus que le combat des moudjahidine - les vrais - a été trahi pour ne pas dire vain.

Par Mustapha Benfodil

Mourad a 33 ans. Profession : coiffeur. Un métier qui t'entend de son père dont il gère d'ailleurs le modeste salon encastré dans une ruelle perpendiculaire à la rue Bab Ezzoune. Ce qu'il pense de l'indépendance ? «Wech mel listiqlal. Makayene oualou !», tranche-t-il d'entrée. «Que du pipeau ! On nous dit : Khoud el machaâl, prends le flambeau, défends le drapeau. Ouï, d'accord, on aime tous notre pays. Mais on voudrait bien "chouïya moufid", un peu de concret.» Mourad résume ici une impression partagée par nombre d'Algériens qui ont le sentiment de ne pas vivre les bienfaits de l'indépendance. Que de fois n'avons-nous entendu répéter en boucle cette sentence cueillie de la bouche de quelque paria oublié : «Macal madinache listiqlal», «Nous n'avons pas encore accédé à l'indépendance.» A Rebaïa, commune déshéritée de la wilaya de Médéa, nous étimes d'un certain jour à cette confidence satirique mais lourde de sens d'un jeune paumé : «H'na, même échômage bel maïrifa.» «Ici, même pour être chômeur, il faut du piston.» Mourad explique ainsi son dépit : «Moi, je vais bientôt avoir 34 ans et je ne suis pas marié. Nous sommes une famille

nombreuse entassée dans un deux-pièces. La location est très chère. Acheter, c'est pire. Le peu que je gagne, je le consomme. En un mot, je ne me vois aucune perspective.» Le salon de coiffure est vide. A un moment donné entre un petit jeune. «C'est mon collègue», dit Mourad. Le jeune se dirige droit vers la télé et l'allume. Il se plonge aussitôt dans le feuilleton de 14h sur l'ENTV. Un soap-opéra mexicain du genre larmoyant et patho à volonté. «Voilà à quoi sont réduits les jeunes», lance Mourad en charriant son camarade, avant de s'épancher : «Voilà à quoi sert la télévision. A nous bercer à longueur de journée avec des "mousalssalate moudabladja" et des programmes débiles entrecoupés d'interminables pages de pub.» Et de confier : «L'autre jour, j'ai suivi une émission sur Al Jazeera où l'on disait que l'Algérie était un pays riche avec un peuple pauvre. Ça m'a touché dans ma dignité d'Algérien. C'est malheureusement vrai. Est-ce qu'on profite réellement de notre pétrole ? Je ne le pense pas.» Mourad plaint les jeunes qui, d'après lui, sont en proie au chômage, à l'ennui et aux «cachatiés». «Les jeunes s'adonnent tous à la drogue et ce sont des pontes qui l'importent au vu et au su de tout le monde. Echipa daïra hala. La corruption irrigue le système. Et tu viens me parler d'indépendance ?» Bifurquant



PHOTO: B. SOHAIL

fatalement sur l'affaire Khalifa, notre coiffeur éclairé dira : «On aurait été un pays normal, l'affaire Khalifa aurait fait tomber le gouvernement. C'est la preuve que "maandnache doula", on n'a pas d'Etat !» Mourad ne se voit qu'une issue : le Canada.

«LES FEMMES MARCHENT À L'ÉNERGIE SOLAIRE»

Katia, 18 ans, lycéenne, rêve elle aussi de partir. «Ce pays n'a rien fait pour les jeunes, pourquoi ? resterais-je ? On n'est pas épanouis ici, on n'a rien, pas de liberté, pas de perspective, la société ne nous comprend pas, alors pourquoi rester ? A la première occasion, je partirais, ça c'est clair !», dit-elle. Lamia, 29 ans, est avocate. Fille de caractère,

elle entretient un lien passionnel avec la Guerre de libération pour la simple raison que son grand-père maternel était un illustre combattant au sein de la Wilaya V. Il est d'ailleurs mort en chahid. «Nos dirigeants devraient être à la hauteur de la Révolution», dit-elle d'emblée. «Si j'avais vécu la guerre, je pense que j'aurais été la première moudjahida. Avec mes yeux bleus, j'aurais servi de bon appât pour piéger les soldats français», ajoute-t-elle. Tout en se disant «fière d'être Algérienne», Lamia déplore, toutefois, la situation de la condition féminine sous nos cieux phalocrates. «Ici, les femmes marchent à l'énergie solaire», ironise-t-elle. «Une fois le soleil couché, la femme doit rentrer dare-dare à la maison. Il faut dire que l'Algérie est un pays difficile pour les femmes.

Les mecs sont violents. Vulgaires. Tu mets une jupe, c'est l'émeute. C'est vrai que le quotidien pour une femme en Algérie, n'est pas facile. L'Algérie pour une femme est un sport de combat. Mais j'aime trop ce pays. C'est ici que j'ai mes repères, c'est ici que j'ai grandi, que j'ai galéré. Je ne peux pas m'imaginer dans un autre pays.» Adda, 33 ans, docker au port d'Oran et habitant au quartier populaire des Planteurs - qui défraie la chronique ces jours-ci avec les émeutes qui le secouent -, a tenté «el hargan» en novembre 2006. Il a fait le voyage jusqu'à Almeria, en Espagne, en compagnie de 64 autres jeunes qui ont «loué» un chalutier. Il arrive sain et sauf à bon port mais pour être aussitôt expulsé. Adda explique son exil avorté

: «Risquer sa vie en mer, ce n'est pas du suicide. Rester ici, voilà le suicide. Si ça continue comme ça, je vais me pendre au bout d'une corde. Vous savez, la mort pour le "harrag" rahma, c'est une délivrance. Yesterna Rabbi men halh el kechfa.» Sa principale motivation, on le comprend, est de se réaliser dans un pays censé lui offrir une bien meilleure qualité de vie : «Je connais un jeune qui travaille en Espagne comme simple garçon d'hôtel et qui se fait 1300 euros par mois. Là-bas, je vais sûrement réussir. Je ne suis pas un voleur, pas un voyou, je ne demande qu'à travailler. Si j'avais un logement, un boulot et une femme, Wallah que je n'irais nulle part !» Le drame est tel que l'on parle même de «harragat» qui chevauchent elles aussi la mer à la recherche d'un avenir meilleur. Asma, 23 ans, diplômée en interprétariat, n'est certainement pas de celles-là, elle qui a l'opportunité, dit-elle, de s'installer aux States et qui préfère rester ici. Même les hitistes machistes de la rue Didouche ne la découragent pas. «Si un type m'apostrophe d'une façon inélegante, je souris et je lui dis simplement : j'espère au moins que tu sais écrire ce que tu viens de dire», raconte-t-elle. Asma est persuadée que «l'on ne mérite pas un tel pays». «Les Algériens d'aujourd'hui n'auraient jamais arraché l'indépendance», assène-t-elle.

«ALGER EST UNE VILLE FRANÇAISE»

Bab El Oued. Plage El Kettani. Toufik et Abderrahmane, respectivement 24 et 23 ans, relèquent les jeunes filles qui se risquent à faire trempe dans le carré bleu ou bien qui se promènent sur la place du front de mer. Déployant des trésors d'humour, Toufik est intraitable en calembours épiques. Ce grand brun au visage rieur est au chômage depuis que la police a saisi sa marchandise à la place des Martyrs. «J'ai arrêté mes études en 5^e année. Je ne sais ni lire ni écrire. Je vis de petites bricoles sur le mode "erfad oua h'rab", en vendant des trucs au marché noir», dit-il. Il revenait du bureau de recrutement qui lui a refusé la carte militaire quand nous l'avons rencontré. «On m'a gratifié d'un surris de 3 ans. Cela veut dire que je serai incorporé à 27 ans. Mais moi, je veux me marier, je veux fonder un foyer», implore-t-il. Pour Toufik, «indépendance» se confond avec «boulot». «Je lance un appel à Bouteflika pour me donner une carte militaire et un emploi stable. Jadore Bouteflika, j'aurais voulu qu'il soit envoyé en Chine pour qu'il soit contrefait. Je voudrais lui dire que j'aime mon pays, que je ne veux pas aller ailleurs. Je ne consomme pas de zalla. Je ne fume pas. Je suis la voie de Dieu. Je veux juste un travail.» Abderrahmane, son pote, est étudiant en 2^e année à l'Ecole supérieure de commerce. Pour lui, il ne fait nul doute que l'indépendance demeure inachevée. «Il n'y a qu'à voir Alger pour s'en convaincre. Alger est architecturalement française. N'était la France, notre chère capitale serait pleine de "guitoune" comme au temps d'Errissala», lâche-t-il. Abderrahmane s'indigne : «Pourquoi on n'est pas comme la Tunisie ? Pourquoi Alger ne vit pas la nuit ? Pourquoi on n'a pas de tramway ? Pourquoi ils n'organisent pas des soirées sur des bateaux de plaisance ? Pourquoi n'y a-t-il pas de buvettes, de petits restos, tout au long du front de mer, pour aimer un peu la ville et offrir du travail aux jeunes ? Pourquoi il n'y a pas de toilettes publiques ? Pourquoi on n'inflige pas des procès aux gens qui crachent par terre ? Pourquoi il n'y a pas de salles de cinéma à Alger ? Pourquoi on ferme les librairies ? Pourquoi un jeune de mon âge, de l'autre côté de la mer, est en train de s'éclater alors que moi, je suis déjà usé et mentalement à la retraite ?» Finalement : qu'est-ce qui a été fait depuis 1962, semble s'interroger Abderrahmane. «On ne fabrique même pas de voitures. Même pas l'équivalent d'une Maruti alors qu'un pays comme l'Inde nous a largement dépassés.» Le jeune étudiant

remet une couche en évoquant les plages interdites au peuple. «Comment parler d'indépendance alors que certaines plages nous sont interdites ? J'ai été l'autre jour à Club des Pins grâce à une relation, j'ai vu la différence kho. C'est carrément deux mondes. Pourquoi ils interdisent certaines plages au peuple ? Yek labhar taa Rabbi. La mer est à Dieu.»

«ILS ONT CLUB DES PINS, NOUS AVONS R'MILA»

Et de marteler : «Eux, ils ont Club des Pins. Nous, nous avons R'mila.» Allusion à la fameuse plage populaire de Bab El Oued. «Pourquoi faut-il un laissez-passer pour entrer à Hassi Messaoud ?», se révolte-t-il derechef. Toufik et son acolyte forment décidément un sacré tandem. Sans être particulièrement nihilistes, ils ont le chic de rière des infortunes de la vie. Entre deux envolées cinglantes, ils lancent des formules roucoullantes à quelque fée de passage. Abderrahmane commente : «Rana naâchqou. On drague un peu. C'est le vide qui fait ça. J'ai même touché à la "zalla" le shit, par ennuï.» Toufik qui se dit fan du cheikh Al Albani s'efforce de se justifier : «On ne fait que rigoler mon frère. Moi je veux une fille halal. Et elle a intérêt à être un cordon bleu, pas "qoum el pizza", "la génération pizza"». Puis, il nous surprend par cette sentence foudroyante : «Ezzine fla cuisines» (la beauté de la femme est dans ses dons culinaires). Véritable moulin à proverbes typiquement «belda», ils ont le bon mot, une maxime populaire, pour chaque situation. Abderrahmane se donne un air candide avec ses beaux yeux clairs. Toufik le raille : «Il n'est pas aussi innocent qu'il le prétend. Loukane etihlou maqrouta echebha ya Rahmouni !» Les filles sont donc des «gâteaux au miel» aux yeux de nos poètes de rue. Nos deux compères estiment que les jeunes d'aujourd'hui sont happés par la débâche. «Vous n'avez qu'à voir tout ce qui s'échange sur les portables. Il y a des images choquantes qui circulent. Dans une scène, on voit même le mec "mettre la prise" à sa partenaire, une jeune lycéenne.» Chargent l'imperie de nos gouvernants, Toufik lance : «Ils n'ont que la parlotte. Ch'ritha lessane. Un raqouï de langues.» A un moment donné, Abderrahmane tance son copain parce qu'il porte un t-shirt signé Lacoste. «Si tu savais ce que ce nom a fait à ton grand-père !», le mitrailleur-t-il. Abderrahmane tempère son ardeur nationaliste en songeant aux «dégâts» post-62 : «Il est inacceptable que la pomme de terre soit à 60 DA. Sans parler de la crise du lait !» Et de renchéirir autour d'un café serré : «Si les martyrs voyaient ce qui est advenu de ce pays, ils auraient tous retourné leur veste. Les vrais moudjahidine ont combattu pour l'amour de Dieu, pas pour une pension en euros.»

De fait, l'idée que le combat des moudjahidine a été trahi, que des harkis se sont incrustés dans les institutions de l'Etat, que certains ministres et autres hauts responsables ont un rapport de «coopérants» à notre pays, que le martyre des chouchoua a été vain, est fortement ancrée dans l'esprit de contingents de jeunes déçus par l'Algérie post-indépendance. Abderrahmane rêve d'un visa populaire. «Pourquoi ils ne nous font pas un système de visa flexible ? Si le visa était souple, personne ne songerait à immigrer illégalement et pourrir là-bas, et tous les jeunes reviendraient», dit-il. Toufik chute, sec : «On vit par facilité. La houkouma nous a enfoncés. Echaab haggar ou mahsour, le peuple est réprimé et répressé. C'est pour cela que les pharmacies sont pleines d'antidépresseurs. Ne nous restent que la mer et le cimetière. La mer devant, El Kettar derrière.» M. B.



ÉMEUTES D'OCTOBRE 88 LE SYSTÈME MIS À NU

■ Été 2005 à Genève. Le président Bouteflika déclara que «l'Octobre 88 n'est pas une révolution».

Par Mokrane Ait Ouarabi

Le chef de l'Etat jugea ainsi que les émeutes d'octobre 1988 ont été présentées à tort comme une révolution démocratique. Pour lui, il n'y avait donc pas dans l'Algérie de la fin des années 1980 une demande puissante de démocratie politique. «Le retour au calme s'expliqua par le fait qu'il y avait eu des morts et que l'esprit d'aventure a ses limites. Le discours ouvrait des perspectives intéressantes et cela a probablement poussé des gens à calmer la situation», précise le général Larbi Belkheir dans un entretien paru dans le livre "Octobre 88" de Sid Ahmed Semiane. Etant directeur de Cabinet à la présidence de la République au moment des événements qui se sont soldés par la mort de près de 500 manifestants, le général Belkheir certifia que les jeunes et les moins jeunes étaient descendus dans la rue parce qu'il y avait un marasme politico socio-économique. Les premières décisions concrètes prises par Chadli - en réponse à ce cri de détresse - ont été le renvoi du gouvernement de Abdelhamid Brahimi et la nomination d'une nouvelle équipe en novembre 1988, à sa tête Kasdi Merbah. Si la nouvelle composition n'avait pas enchanté grand monde, beaucoup de gens croyaient en les réformes politiques incluses dans la nouvelle constitution de février 1989, consacrant le pluralisme politique et mettant fin officiellement au parti unique. Dix-neuf ans plus tard, il ne reste de cette secousse que le pouvoir, incarné par l'armée, était dans une rivière et le peuple dans une autre. Le FLN avait une empreinte totale sur l'administration. Les manifestants, qui étaient sauvagement matés et torturés, aspiraient selon

cet homme au parcours historique connu, à l'avènement d'un Etat démocratique qui garantirait les droits de chacun. Ce qui était étonnant, c'est ce brusque retour au calme après un simple discours du président Chadli, annonçant des réformes politiques. «Le retour au calme s'expliqua par le fait qu'il y avait eu des morts et que l'esprit d'aventure a ses limites. Le discours ouvrait des perspectives intéressantes et cela a probablement poussé des gens à calmer la situation», précise le général Larbi Belkheir dans un entretien paru dans le livre "Octobre 88" de Sid Ahmed Semiane. Etant directeur de Cabinet à la présidence de la République au moment des événements qui se sont soldés par la mort de près de 500 manifestants, le général Belkheir certifia que les jeunes et les moins jeunes étaient descendus dans la rue parce qu'il y avait un marasme politico socio-économique. Les premières décisions concrètes prises par Chadli - en réponse à ce cri de détresse - ont été le renvoi du gouvernement de Abdelhamid Brahimi et la nomination d'une nouvelle équipe en novembre 1988, à sa tête Kasdi Merbah. Si la nouvelle composition n'avait pas enchanté grand monde, beaucoup de gens croyaient en les réformes politiques incluses dans la nouvelle constitution de février 1989, consacrant le pluralisme politique et mettant fin officiellement au parti unique. Dix-neuf ans plus tard, il ne reste de cette secousse que le pouvoir, incarné par l'armée, était dans une rivière et le peuple dans une autre. Le FLN avait une empreinte totale sur l'administration. Les manifestants, qui étaient sauvagement matés et torturés, aspiraient selon

FÉVRIER 1989, ABASSI MADANI ET ALI BENHADJ ANNONÇAIENT LA CRÉATION DU FIS QUAND LES ISLAMISTES FAISAIENT TREMBLER LA RÉPUBLIQUE

■ Si l'ouverture «démocratique» post-octobre 1988 avait permis plus ou moins à quelques forces progressistes de se faire jour, elle a surtout profité au mouvement islamiste, qui a réussi en quelques années seulement à quadriller des pans entiers de la société et à s'imposer en sérieux prétendant au pouvoir.

Par Aziri M.

Après trois décennies de règne sans partage du parti unique, de verrouillage systématique de l'expression sociale, la Constitution de février 1989 - qui consacra le droit à créer des associations à caractère politique ou syndical - accouchera de l'hydre intégriste. Beaucoup mieux préparés et bénéficiant de la complicité - passive ou active - du pouvoir, les partis islamistes nés de la loi du 5 juillet 1989, relative aux associations à caractère politique, se sont attelés dès leur légalisation à prendre d'assaut le pouvoir. Une «légalisation» voulue par le président Chadli alors qu'elle était en totale violation des dispositions de cette même loi, notamment l'article 5 qui stipule clairement qu'aucune association politique ne peut se fonder sur une base exclusivement confessionnelle, linguistique, régionaliste, d'appartenance à un seul sexe, race, ou statut professionnel déterminé. La manipulation de la mouvance islamiste par Chadli Bendjedid et le laxisme qui en a découlé ont propulsé aux premiers rangs la base islamiste, notent les observateurs, et facilité ainsi son passage par la suite à l'action violente. Février 1989. Abassi Madani et Ali Benhadj annonceront, à partir de la mosquée Es Sunna (Bab El Oued), la création du Front islamique du salut (FIS) prenant ainsi de court toute la vieille garde islamiste, notamment cheikh Ahmed Sahnoun (qui créera la ligue islamiste, Rabita), le chef de file des Frères musulmans algériens, Mahfoud Nahnah (qui créera en 1990 le Hamas, devenu MSP), tout comme Abdallah

Djaballah qui mettra sur pied, la même année, le parti Ennahda. Le FIS tentera d'intégrer dans ses rangs, dès sa naissance, des courants antagonistes. On retrouvera en son sein des Djaz'aristes, des Afghans, des Frères musulmans, des éléments du Takfir oua Elhijra, des Bouialistes, et ratisse large dans toutes les couches sociales, même les harkis et les délinquants ont bénéficié du cadre «rédempteur» qu'offrait l'adhésion au parti de «Dieu». Ses réseaux touffus hérités de l'ancien cadre organisationnel de la mouvance islamiste, des comités de quartier et de mosquée, sa chortia islamia (police), son syndicat (SIT), ses associations caritatives... ont transformé le FIS en une redoutable machine politique. L'hégémonie de ce parti se matérialisera un peu moins d'une année après sa création. Il remportera, en effet, avec une écrasante victoire les élections municipales et wilayaïales du 12 juin 1990. Sur les 1539 communes du pays, le FIS en raffle plus de la moitié, soit 853 assemblées communales et 32 APW sur les 48. Le règne de l'apocalypse n'est pourtant qu'à ses balbutiements.

GRÈVE INSURRECTIONNELLE, LE TOURNANT

Jamais les islamistes n'ont été aussi proches de leur pouvoir qu'en ce mois de juin 1991, date à laquelle le FIS déclenche sa grève insurrectionnelle qui se transforme en débâcle de la dévotion.

de contestation des dispositions de la loi électorale adoptée quelques mois auparavant et qui étaient favorables au FLN, le FIS exige le départ de Chadli Bendjedid et la tenue d'élections présidentielles et législatives anticipées sous peine de subir la furia vengeresse des millions de candidats au «dji-had». La République vacillait sous ses fondements. L'armée intervient dans le sang et c'est l'affrontement, le couvre-feu, les arrestations massives, les déportations dans le Sud et le basculement des rapports de force au sein du FIS au profit des djihadistes. Les «chouyouk» ont été arrêtés le 30 juin de la même année. Cela n'a pas empêché le FIS de participer aux élections législatives. Le premier tour (26 décembre) est à la faveur du parti islamiste qui rafferma la mise avec 188 sièges à l'APN, loin devant le FFS et le FLN, réduits à leurs portions congrues. 3, 26 millions d'Algériens ont voté FIS sur 13,2 millions d'électeurs. La presse parle de vote «sanction». Après la dissolution de l'Assemblée le 4 janvier 1992, perçue comme l'expression de la poursuite du processus électoral, les militaires interviennent de nouveau et poussent Chadli Bendjedid vers la porte de sortie. Le deuxième tour des élections vient d'être interrompu. L'armée (re) prend officiellement le pouvoir. La suite des événements confortera les Algériens dans leur vision de l'enfer. La guerre civile qui ravagera le pays une décennie durant fera plus de 150 000 victimes. L'expérience meurtrière du FIS contrasta toutefois avec celles accumulées par les autres partis islamistes, dits modérés, dont les trajectoires politiques demeurent foncièrement divergentes.

Contrairement au FIS, ces partis islamistes ont développé une autre méthode pour accéder aux hautes sphères du pouvoir et investir de l'intérieur ses rouages. «Entristes», «participationnistes» et jouant sur plusieurs tableaux à la fois, - un pied dans l'opposition, l'autre dans le sérail -, les formations comme l'ex-Hamas (MSP) ou Ennahda (Islah) symbolisent à elles seules et parfaitement la démarche attentiste et d'accession progressive et graduelle aux commandes de l'Etat, même si Abdallah Djaballah a choisi une autre voie, celle d'éviter de faire partie du gouvernement. Dès la dissolution du FIS, ces deux partis ont été intégrés à toutes les démarches du pouvoir sans que ces derniers se départissent pour autant de leur soutien à la base du FIS, devenue un enjeu électoral majeur. Ces partis seront associés au Dialogue national, à la Conférence de l'entente nationale en 1995 et le parti du défunt Nahnah, fera même son entrée au gouvernement dès l'intronisation de Zeroual à la présidence de la République en 1995. L'intégration au jeu politique des partis islamistes modérés, devenus partie intégrante de la coalition islamiste-conservatrice est ainsi devenue une réalité. Les résultats des élections législatives de 1997 consacreront ainsi le MSP (nouveau nom après l'amendement de loi sur les partis en 1996) comme la deuxième force politique du pays après le RND. Le parti de Nahnah obtiendra 69 sièges à l'APN. Alors que son alter ego Ennahda obtenait 34 sièges. Une percée qui se confirmera dix ans après et finira par imposer définitivement les islamistes comme des pièces maîtresses dans l'échiquier politique algérien. Az. M.

LE PAYS A CONNU QUATRE CONSTITUTIONS EN MOINS D'UN DEMI-SIÈCLE A CHAQUE PRÉSIDENT SA CONSTITUTION

■ Depuis l'indépendance, l'Algérie a connu quatre constitutions. En termes statistique, chaque président a eu la sienne (Ben Bella, Boumediène, Chadli et Zeroual). Aujourd'hui l'on évoque avec insistance l'urgence de réviser encore une fois la constitution. Mais d'aucuns s'interrogent sur les intentions réelles de ceux qui veulent retoucher.

Par Nabila Amir

Abdelaziz Belkhadem, qui se présente comme un farouche partisan de la modification de la loi fondamentale, en a fait son cheval de bataille ces deux dernières années. L'objectif est évident : La suppression de la limitation des mandats présidentiels, la création d'un poste de vice-président de la république et accessoirement, la transformation du quinquennat en septennat. Incontestablement, la révision dont prône les militants du "vieux front" n'est pas d'ordre structurelle, mais plutôt conjoncturelle qui obéit beaucoup plus à des considérations d'ordre politiques. La différence réside en réalité, dans le fait que la révision structurelle consiste en une refonte profonde, pour une raison ou une autre, du texte constitutionnel.

De fait, le pays a été installé dans une instabilité constitutionnelle chronique. Si l'on ose une comparaison, la constitution des Etats-Unis d'Amérique, adoptée en 1787, à l'exception de quelque amendements, n'a jamais subi de grands changements surtout pas dans ses principes fondamentaux. Chez nous, le projet de révision de la constitution a été non seulement amendé une seule fois, mais, revisité plusieurs reprises. Bref survol les différentes constitutions qu'a connu l'Algérie.

La première a été approuvée par référendum en septembre 1963 lorsque Ben Bella a été élu président de la République.

Cette constitution prévoyait un régime présidentiel avec le FLN comme parti unique. Dix ans après son règne, en juin 1975, Boumediène, qui avait renversé en 1965 par un coup d'Etat Ben Bella, annonça une série de mesures tendant à instaurer un système socialiste, maintenant l'Islam comme religion d'Etat et prévoyant une nouvelle constitution. Une charte nationale fut adoptée par référendum, en juin 1976, par 98,5% des électeurs. En novembre, la nouvelle constitution, reprenant les principes de la charte, a été adoptée par voie référendaire et un mois après, Boumediène a été élu président par 99,38% des votants.

Après le décès du président Boumediène en décembre 1978, le colonel Chadli Bendjedid, commandant de la région militaire d'Oran, lui a succédé. Le président Chadli et son gouvernement vont progressivement renoncer à la politique économique de l'inspiration socialiste suivie par son prédécesseur. Après sa réélection en 1984, le deuxième mandat de Chadli a été marqué par des périodes de troubles, particulièrement en 1986 et en 1988. Les observateurs de la scène politique estiment que sur le plan doctrinal, la rupture s'est effectivement, faite avec la loi fondamentale de 1989 qui a abandonné les références au socialisme, considéré auparavant comme une philosophie d'Etat, et tourné le dos au parti unique. Ce virage intervenait évidemment après les émeutes d'octobre 1988.

Confronté à ces troubles, le président Chadli a suggéré un certain nombre d'amendement à la constitution visant à permettre à des candidats n'appartenant pas au FLN de se présenter aux élections. Ces réformes ont été approuvées en novembre 88 et en février 1989, une nouvelle constitution consacrant



Boumediène et ses proches : un règne absolu de 11 ans (1965-1976) sans constitution

la fin de l'Etat socialiste à parti unique a été approuvé par référendum, ce qui a permis la naissance du pluralisme politique.

Rédigé pourtant la hâte, cette nouvelle constitution devenait un texte fondateur pour asseoir la démocratie. Mais les limites et surtout les dérapages provoqués par les islamistes du parti dissous (FIS), à partir de 1990, font que la constitution votée sous

Chadli, était perçue comme un costume taillé sur mesure pour les partisans d'un Etat théocratique. La constitution de 1989 sera amendé à l'issue d'une consultation référendaire le 28 novembre 1996 et ce, sur la base du programme du président Zeroual qui a été élu premier magistrat du pays en novembre 1995. La nouvelle mouture de la constitution toujours en vigueur, assure aux

yeux des décideurs avec un maximum de garde-fous.

D'une part la création d'un bicaméralisme avec un tiers-présidentiel bloquant au Sénat; d'autre part, l'interdiction des partis sur la base de la religion. Bouteflika élu président a émis le voeu de revisiter la Constitution, quand ? Et comment ?

N. A.

UN TEXTE OUVERT À L'ÉVOLUTION

Par Amine Lotfi

Depuis son accession à l'indépendance, le 5 juillet 1962, l'Algérie a adopté la Constitution comme le texte fondateur de sa philosophie politique, économique et sociale. C'est un document qui, dans sa lettre et son esprit, s'est attaché à ancrer les institutions du pays aux mécanismes universels qui définissent ses rapports endogènes et exogènes. Entre 1962 et 2007, l'Algérie a adopté quatre Constitutions, celles de 1963, 1976, 1989 et 1996 lors de périodes souvent cruciales qui ont généré des mutations au sein de la société algérienne. Il s'agit peut-être moins de nouvelles Constitutions que de révisions apportées au texte fondamental pour l'adapter aux exigences des étapes traversées par le pays. Ainsi, la Constitution de 1989, dont la modification a pu intervenir dans la foulée des événements d'octobre 1988, a-t-elle introduit un élément aussi majeur que le pluralisme politique. En novembre 1976, la Constitution consacrait les grandes options qui caractérisaient le style de pouvoir du président Boumediène et plus nettement encore l'ancrage socialiste. La Constitution de 1996 était révisée dans un contexte où s'affirmait la revendication amazighe et cela renvoyait une fois encore à la règle d'interaction entre la société et la demande politique. La Constitution apparaît ainsi comme un texte susceptible d'évoluer et intégrant des enjeux lourds qui régulent la vie des Algériens entre eux et bien évidemment avec les autres. Pour autant, toute Constitution a valeur de loi et à ce titre, elle définit des limites et place des garde-fous utiles à défendre le peuple, au nom duquel elle s'exprime, des risques de dérapages ou de contournement à l'esprit et au texte de cette loi.

Sur un autre plan, la Constitution algérienne reste attachée aux présidents qui ont usé de leurs prérogatives de la réviser par le recours au référendum. L'usage commun fait ainsi référence à la Constitution du président Chadli Bendjedid (1989) ou à celle du président Liamine Zeroual (1996) accordant ainsi aux deux chefs d'Etat le costume du législateur. En réalité, toute Constitution est le fruit d'une expertise juridique de très haut niveau et il est clair que ce ne sont pas les deux anciens présidents qui ont rédigé eux-mêmes les moutures des textes révisés durant leurs mandats respectifs. Il y a par contre une tentation de personnaliser la Constitution au prétexte que tout président, lorsqu'il arrive aux affaires, s'attache à marquer la vie politique et institutionnelle du pays de son empreinte. Tous les présidents algériens ont été dans ce cas de figure et sans doute chacun d'entre eux a-t-il initié une Constitution que certains observateurs qualifient rapidement de sur mesure en nourrissant la conviction que chaque révision conforte le président en place. L'analyse la plus fréquente porte sur une Constitution algérienne fortement présidentialisée. Or le président Abdelaziz Bouteflika avait d'emblée affirmé, en 1999, que l'actuelle Constitution ne lui plaisait pas, mais qu'il s'obligeait à faire avec. Une affirmation qui, déjà, ouvrait sur un processus de révision constitutionnelle rendu incontournable par le fait que le chef de l'Etat n'était pas à l'aise avec le texte en vigueur. L'histoire des révisions constitutionnelles en Algérie a toutefois démontré que c'est le temps de la révision qui structure le sens de toute initiative dans ce sens. Aucune Constitution, autrement dit, n'a été révisée à plat en Algérie, mais en s'appuyant sur des propositions intelligibles que chacun pouvait comprendre et valider dans les urnes.

A. L.

HISTOIRE

5 JUILLET 1962 - 5 JUILLET 2007

UNE ÉCONOMIE SOUS LES CONTRAINTES DE L'HISTOIRE

■ L'Algérie frappe à la porte du club des émergents. Depuis longtemps en réalité. Mutation manquée de l'économie coloniale au tigre industriel. Une nouvelle opportunité s'ouvre ...



Les richesses du sous-sol national auraient pu booster l'économie algérienne vers plus d'indépendance vis-à-vis de ses ressources naturelles et des fluctuations des marchés internationaux. Malheureusement, en 2007, l'économie reste encore fortement tributaire de ces exportations de matière première, notamment le gaz et le pétrole dépendance rendue encore plus accrue par la faillite des politiques industrielles et agricoles

PHOTOS : DR

Par Ihsane El-Kadi

L'économie de l'Algérie indépendante s'est fait d'entrée un point d'honneur à «sortir» de sa spécialisation coloniale. En décembre 1985, lorsque pour la première fois l'inflexion des prix du baril prenait l'allure d'un sinistre pour la fiscalité pétrolière algérienne, le constat était implacable. Pas de changement de spécialisation mais seulement une montée en valeur dans la même spécialisation : pétrole et gaz aujourd'hui contre agrumes, vins, et minerais industriels avant. Dans les deux cas, la balance des paiements demeure suspendue à des cours qui se décident dans l'économie-monde. Bien sûr la formule caricature. L'effort d'industrialisation dans les années 1970 n'a pas fleuri le pays à la surface. Il en a modifié la structure active ; montée du salariat, du travail en équipe, de l'habitat urbain, de la consommation des ménages ; un autre pays en vérité. Mais tourné vers lui-même. Le moteur du modèle colonial était les besoins de la métropole. Le moteur des années Boumediène sera la demande domestique. Urbaine de préférence. Un retournement choisi. L'économie se veut alors politique-

L'Algérie des vingt premières années est un capitalisme sans bourgeois. Les possédants sont partis. En réalité, il n'existe pas de situation semblable à une telle échelle dans l'histoire moderne de l'humanité

ment indépendante dans ses impulsions. Auto-centrée disait-on. Réflexe naturel et légitime de colonisés à la recherche d'une souveraineté pleine et entière. L'Algérie pouvait-elle prendre, au milieu des années 1960, une autre direction économique, avec un rôle central du secteur privé et une production orientée vers l'exportation ? La supputation est excitante intellectuellement. Difficile à convertir en scénarios réalistes sur le terrain.

L'Algérie des vingt premières années est un capitalisme sans bourgeois. Les possédants sont partis. En réalité, il n'existe pas de situation semblable à une telle échelle dans l'histoire moderne de l'humanité. Les Tunisiens eux ont pu osciller entre le Youssoufisme socialisant et le Bourguibisme libéral. Pas les Algériens. La propriété «nationale» était inscrite dans les gènes du mouvement de libération. Trop facile d'envisager aujourd'hui la

trajectoire autrement. Le reste se discute. Notamment la «date de retour vers le marché mondial». Car la démarche, non toujours explicite, était bien celle-là. L'Algérie se développe industriellement avec l'argent de ses hydrocarbures derrière des frontières rigoureusement fermées à la concurrence. Le temps de pouvoir rivaliser. Et elle revient dans le marché mondial avec

d'autres produits que la clémentine de Boufarik ou le fer d'El Ouenza. Ce retour est le grand débat des années 1980. Le cercle vicieux s'est refermé sur les entreprises algériennes. Protégées à la frontière, gonflées par les liquidités de la bulle pétrolière de 1979-84, elles ont perdu pied, produits obsolètes en main.

Les réformes économiques enclenchées à la présidence de la République en 1986-87 se veulent la réponse «juste à temps » à ce besoin de remettre l'économie algérienne dans le monde après une quarantaine, utile au départ, pernicieuse par la suite - d'une vingtaine d'années. Elles proposent donc un retour à la norme marchande dans toutes les activités de production. Et un basculement du rôle de l'Etat de régisseur omnipotent en actionnaire sur le départ. La crise de la dette a fait tout capter ou presque. Car si le pays est resté protégé des produits étrangers, il ne l'était pas des crédits internationaux. Pouvait-on s'en sortir seuls ? Belaid Abdesslam a été la dernière tentation algérienne de répondre oui. Elle n'était pas insensée. Juste à contre-courant des éléments. Début d'une guerre civile qui ne dit pas son nom, conspiration des bailleurs de fonds pour sauter le verrou Algérie, effondrement

du front intérieur. L'entrée dans l'ère marchande de l'économie algérienne se produit donc dans le traumatisme. C'est la méthode Ouyahia sur feuille de route du FMI. Les dégâts sont considérables. Masqués un moment par les drames de la violence politique. Cependant un résultat en bout de parcours : les indices macro-financiers ont les couleurs des standards mondiaux : inflation, taux d'intérêts, masse monétaire, progression des salaires.... C'est le début de quelque chose d'autre. Qui ressemble à une vraie attractivité algérienne pour les capitaux étrangers. L'entrée dans une nouvelle ère des prix du pétrole favorable aux pays producteurs aurait du renforcer le mouvement. Paradoxalement, elle le ralentit. Le besoin de performance est moins impérieux. Le budget de l'Etat devient un raccourci facile. D'autant qu'il est légitime de prendre le cas du rattrapage dans les infrastructures. Ce sont les années Benachou-Temmar-Kheli. La marche vers la liberté d'entreprendre est une pancarte. A la porte, on filtre les postulants au cas par cas. Le politique à toujours le dessus. Les affaires avancent à la tête du client. La nouvelle insertion de l'Algérie dans le marché mondial avec des produits et des services modernes est en route. Lentement.

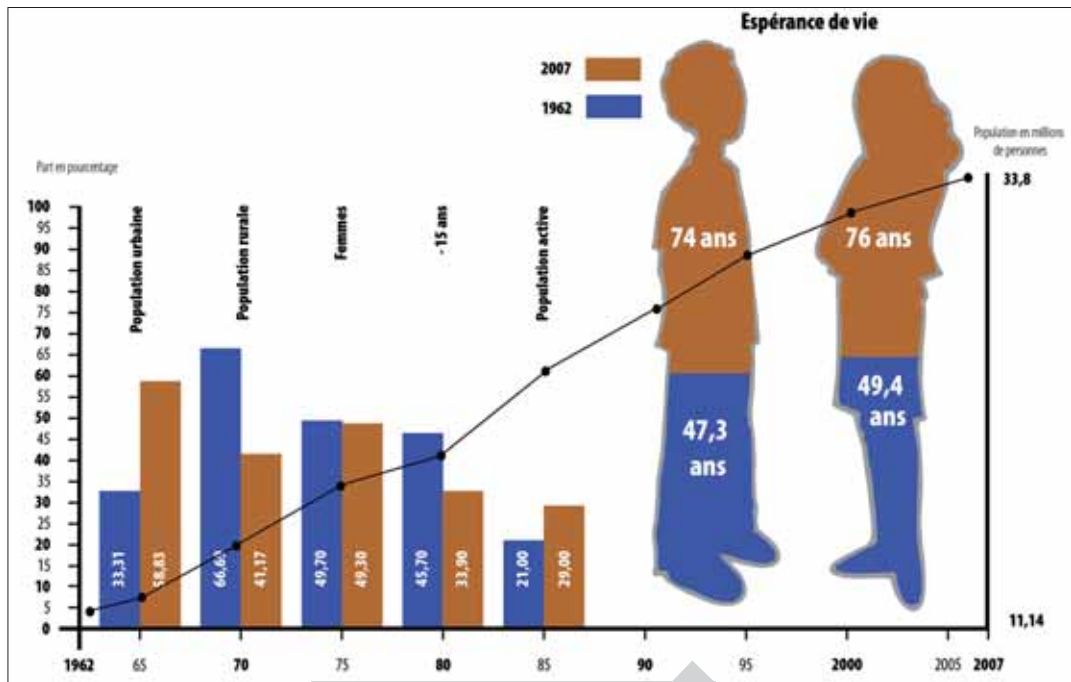
La crise de la dette a fait tout capter ou presque. Car si le pays est resté protégé des produits étrangers, il ne l'était pas des crédits internationaux

I. E.-K.

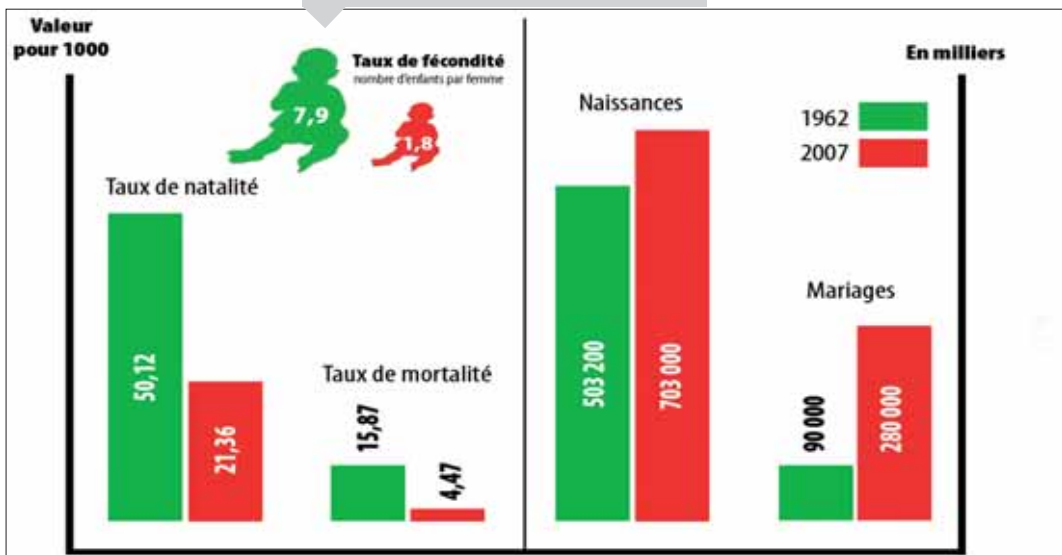
33,8 MILLIONS TROIS FOIS PLUS

Plus que le Maroc et plus que la Tunisie : avec une croissance de presque 205% en quarante-cinq ans, l'Algérie est le pays maghrébin qui a connu la plus forte poussée démographique après la Libye. Le taux de croissance de la population, de 1,6 %, après avoir chuté jusqu'en 2000 à 1,4% - soit presque aussi bas qu'en 1961 où il était de 1,3- remonte doucement. Avec 34 000 naissances de plus qu'en 2004, les Algériennes contribuent à cette remontée, même si, autre constat frappant sur ces 45 ans, le nombre d'enfants par femme est passé de 7,69 à 1,8. Enfin, on vit aujourd'hui davantage dans les villes (presque 59% de la population est urbaine contre

33% en 1962), bien plus vieux (74 ans pour les hommes, 76 ans pour les femmes), et bien mieux instruits (72% de la population est alphabétisée contre 15% à la libération). Quant à notre produit intérieur brut, indice de notre richesse et de notre rendement économique, il repose désormais essentiellement sur les revenus des hydrocarbures (50% du PIB), illustration du passage d'une économie autrefois capitaliste -caractérisée par le développement du secteur tertiaire- à une économie socialiste -marquée par la dominance de l'Etat dans la sphère économique et la nationalisation du secteur pétrolier.



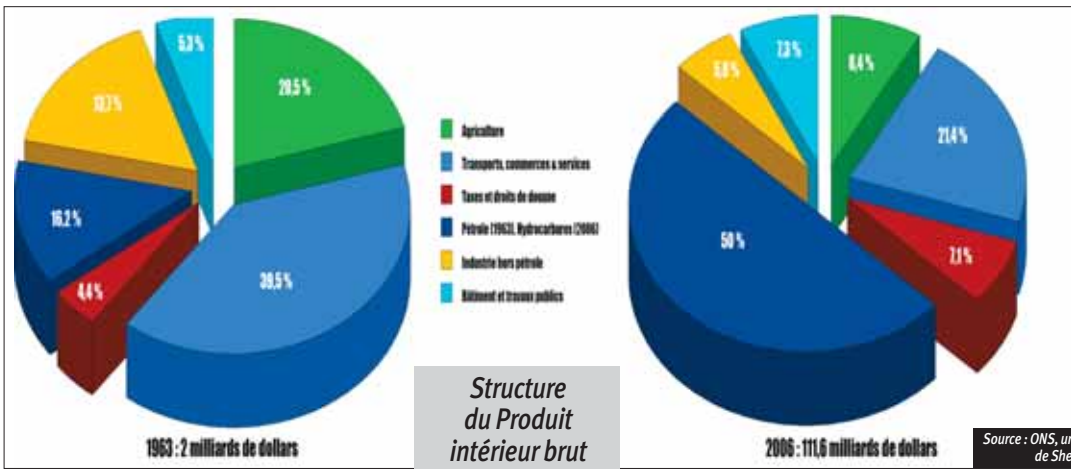
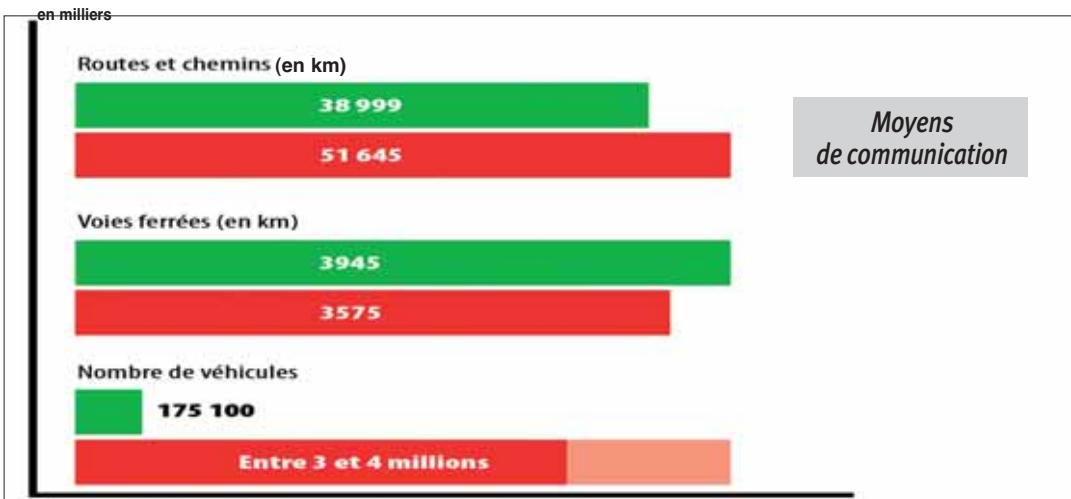
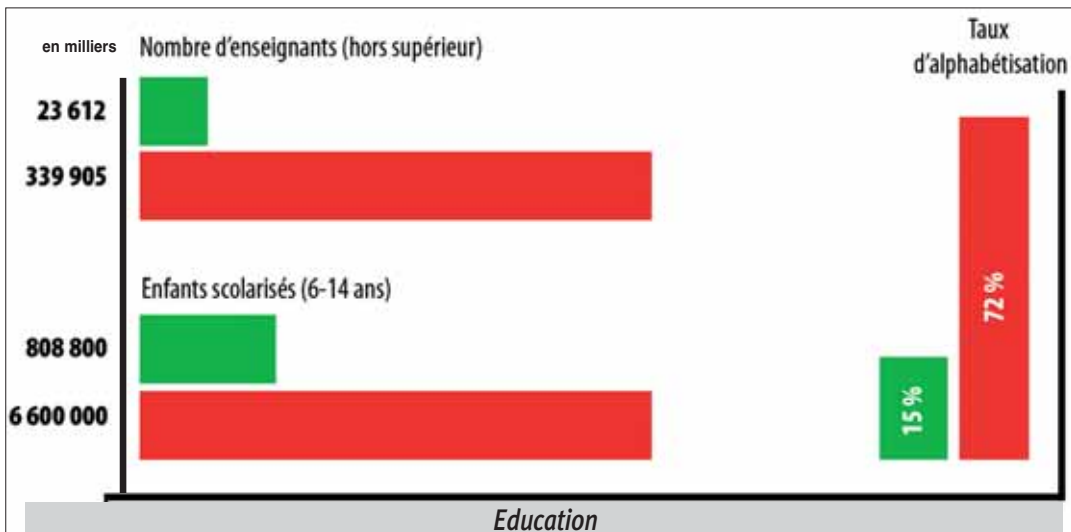
Nouveaux profils de la population



HISTOIRE

EN JANVIER 2007

D'ALGÉRIENS QU'EN 1962



Source : ONS, université de Sherbrooke

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

(EXTRAITS)

La Constitution de la République algérienne démocratique et populaire septembre 1963

Le Front de Libération Nationale a proposé, l'Assemblée nationale constituante a délibéré et adopté,

Le peuple a approuvé,

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres promulgue la Constitution dont la teneur suit :

PRÉAMBULE

Le peuple algérien a livré en permanence, pendant plus d'un siècle, une lutte armée, morale et politique contre l'envahisseur et toutes ses formes d'oppression, après l'agression de 1830 contre l'Etat algérien et l'occupation du pays par les forces colonialistes françaises.

Le 1^{er} novembre 1954, le Front de Libération Nationale appela à la mobilisation toutes les énergies de la nation, le processus de lutte pour l'indépendance ayant atteint sa phase finale de réalisation. La guerre d'extermination menée par l'impérialisme français s'intensifia et plus d'un million de martyrs payèrent de leur vie leur amour de la patrie et de la liberté.

En Mars 1962, le peuple algérien sortait victorieux de cette lutte de sept années et demie menée par le Front de Libération Nationale.

En recouvrant sa souveraineté, après 132 années de domination coloniale et de régime féodal, l'Algérie se donnait de nouvelles institutions politiques nationales. Fidèle au programme adopté par le Conseil national de la révolution algérienne à Tripoli, la République algérienne démocratique et populaire oriente ses activités dans la voie de l'édification du pays, conformément aux principes du socialisme et de l'exercice effectif du pouvoir par le peuple dont les fellahs, les masses laborieuses et les intellectuels révolutionnaires constituent l'avant-garde.

Après avoir atteint l'objectif de l'indépendance nationale que le Front de Libération Nationale s'était assigné le 1^{er} novembre 1954, le peuple algérien continue sa marche dans la voie d'une révolution démocratique et populaire.

La Révolution se concrétise par :
- La mise en œuvre de la réforme agraire et la création d'une économie nationale dont la gestion sera assurée par les travailleurs ;
- Une politique sociale, au profit des masses, pour élever le niveau de vie des travailleurs, accélérer l'émancipation de la femme afin de l'associer à la gestion des affaires publiques et au développement du pays, liquider l'analphabétisme, développer la culture nationale, améliorer l'habitat et la situation sanitaire ;
- Une politique internationale, basée sur l'indépendance nationale, la coopération internationale, la lutte anti-impérialiste et le soutien effectif aux mouvements en lutte pour l'indépendance ou la libération de leur pays.

L'Islam et la langue arabe ont été des forces de résistance efficaces contre la tentative de dépersonnalisation des Algériens menée par le régime colonial.

L'Algérie se doit d'affirmer que la langue arabe est la langue nationale et officielle et qu'elle tient sa source spirituelle essentielle de l'Islam ; toutefois, la République garantit à chacun le respect de ses opinions, de ses croyances et de la libre expression de ses cultes.

L'Armée Nationale Populaire, hier Armée de Libération Nationale, a été le fer de lance de la lutte de libération ; elle reste au service du peuple. Elle participe, dans le cadre du Parti, aux activités politiques et à l'édification des nouvelles structures économiques et sociales du pays.

Les objectifs fondamentaux de la République sont fidèles aux traditions philosophiques, morales et politiques de notre nation et conformes à l'orientation politique internationale que le peuple algérien a choisie.

Les droits fondamentaux reconnus à tout citoyen de la République lui permettent de

participer pleinement et efficacement à la tâche d'édification du pays. Ils lui permettent de se développer et de se réaliser harmonieusement au sein de la collectivité, conformément aux intérêts du pays et aux options du peuple.

La nécessité d'un parti d'avant-garde et son rôle prédominant dans l'élaboration et le contrôle de la politique de la nation, sont les principes fondamentaux qui ont déterminé le choix des solutions apportées aux différents problèmes constitutionnels qui se posent à l'Etat algérien.

Le fonctionnement harmonieux et efficace des institutions politiques prévues par la Constitution, est assuré par le Front de Libération Nationale qui :

- Mobilise, encadre et éduque les masses populaires pour la réalisation du socialisme ;
- Perçoit et reflète les aspirations des masses par un contact permanent avec celles-ci ;
- Elabore, définit la politique de la nation et en contrôle l'exécution ;
- Est composé, animé et dirigé par les éléments révolutionnaires les plus conscients et les plus actifs ;
- Base son organisation et ses structures sur le principe du centralisme démocratique.

Seul le parti, organe moteur puissant, qui tire sa force du peuple peut parvenir à briser les structures économiques du passé et y substituer un pouvoir économique exercé démocratiquement par les fellahs et les masses laborieuses.

Il appartient au peuple de veiller à la stabilité des institutions politiques du pays qui constitue une nécessité vitale pour les tâches d'édification socialiste auxquelles se trouve confrontée la République.

Les régimes présidentiels et parlementaires classiques ne peuvent garantir cette stabilité, alors qu'un régime basé sur la préminence du peuple souverain et du parti unique, peut l'assurer efficacement.

Le Front de Libération Nationale, qui est la force révolutionnaire de la nation, veillera à cette stabilité et sera le meilleur garant de la conformité de la politique du pays avec les aspirations du peuple.

PRINCIPES ET OBJECTIFS FONDAMENTAUX

Art. 1er - L'Algérie est une République démocratique et populaire.

Art. 2 - Elle est partie intégrante du Maghreb arabe, du monde arabe et de l'Afrique.

Art. 3 - Sa devise est : "Révolution par le peuple et pour le peuple".

Art. 4 - L'Islam est la religion de l'Etat. La République garantit à chacun le respect de ses opinions et de ses croyances, et de la libre expression de ses cultes.

Art. 5 - La langue arabe est la langue nationale et officielle de l'Etat.

Art. 6 - Son emblème est vert et blanc frappé en son milieu d'un croissant et d'une étoile rouges.

Art. 7 - La capitale de l'Algérie est Alger, siège de l'Assemblée nationale et du Gouvernement.

Art. 8 - L'Armée nationale est populaire. Fidèle aux traditions de lutte pour la libération nationale, elle est au service du peuple et aux ordres du Gouvernement. Elle assure la défense du territoire de la République et participe aux activités politiques, économiques et sociales du pays dans le cadre du parti.

Art. 9 - La République comprend des collectivités administratives dont l'étendue et les attributions sont fixées par la loi.

- La collectivité territoriale administrative, économique et sociale de base est la commune.

Art. 10 - Les objectifs fondamentaux de la République algérienne démocratique et populaire sont :

- La sauvegarde de l'indépendance nationale, l'intégrité territoriale et l'unité nationale ;
- L'exercice du pouvoir par le peuple dont l'avant-garde se compose de fellahs, de travailleurs et d'intellectuels révolutionnaires ;

- L'édification d'une démocratie socialiste, la lutte contre l'exploitation de l'homme sous toutes ses formes ;

- La garantie du droit au travail et la gratuité de l'enseignement ;

- L'élimination de tout vestige du colonialisme ;

- La défense de la liberté et le respect de la dignité de l'être humain ;

- La lutte contre toute discrimination, notamment celle fondée sur la race et la religion ;

- La paix dans le monde ;

- La condamnation de la torture et de toute atteinte physique ou morale à l'intégrité de l'être humain.

Art. 11 - La République donne son adhésion à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Convaincue de la nécessité de la coopération internationale, elle donnera son adhésion à toute organisation internationale répondant aux aspirations du peuple algérien.

DROITS FONDAMENTAUX

Art. 12 - Tout les citoyens des deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Art. 13 - Tout citoyen ayant 19 ans révolus possède le droit de vote.

Art. 14 - Le domicile est inviolable et le secret de la correspondance garanti à tous les citoyens.

Art. 15 - Nul ne peut être arrêté ou poursuivi dans les cas prévus par la loi, devant les juges qu'elle désigne et dans les formes qu'elle prescrit.

Art. 16 - La République reconnaît le droit de chacun à une vie décente et à un partage du revenu national.

Art. 17 - La famille, cellule fondamentale de la société, est placée sous la protection de l'Etat.

Art. 18 - L'instruction est obligatoire, la culture est offerte à tous, sans aucune discrimination que celles qui résultent des aptitudes de chacun et des besoins de la collectivité.

Art. 19 - La République garantit la liberté de la presse et des autres moyens d'information, la liberté d'association, la liberté de parole et d'intervention publique ainsi que la liberté de réunion.

Art. 20 - Le droit syndical, le droit de grève et la participation des travailleurs à la gestion des entreprises sont reconnus et s'exercent dans le cadre de la loi.

Art. 21 - La République algérienne garantit le droit d'asile à tous ceux qui luttent pour la liberté.

Art. 22 - Nul ne peut user des droits et libertés ci-dessus énumérés pour porter atteinte à l'indépendance de la nation, à l'intégrité du territoire, à l'unité nationale, aux institutions de la République, aux aspirations socialistes du peuple et au principe de l'unicité du Front de Libération Nationale.

LE FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE

Art. 23 - Le F.L.N. est le parti unique d'avant-garde en Algérie.

Art. 24 - Le Front de Libération Nationale définit la politique de la nation et inspire l'action de l'Etat.

Il contrôle l'action de l'Assemblée nationale et du Gouvernement.

Art. 25 - Le Front de Libération Nationale reflète les aspirations profondes des masses.

Il les éduque et les encadre ; il les guide pour la réalisation de leurs aspirations.

Art. 26 - Le F.L.N. réalise les objectifs de la Révolution démocratique et populaire et édifie le socialisme en Algérie.

EXERCICE DE LA SOUVERAINÉTÉ L'ASSEMBLEE NATIONALE

Art. 27 - La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants à une Assemblée nationale, proposée par le Front de Libération Nationale et élus pour cinq ans au suffrage universel direct et secret.

Art. 28 - L'Assemblée nationale exprime la volonté populaire ; elle vote la loi et contrôle l'action gouvernementale.

Art. 29 - La loi fixe le mode d'élection des

députés à l'Assemblée nationale, leur nombre, les conditions d'éligibilité et le régime des incompatibilités.

En cas de contestation sur la régularité de l'élection d'un député, la Commission de vérification des pouvoirs et validation prévue par le règlement intérieur de l'Assemblée statue dans les conditions qui y sont fixées.

Art. 30 - La déchéance du député de son mandat ne peut être prononcée par l'Assemblée nationale qu'à la majorité des 2/3 de ses membres et sur proposition de l'instance suprême du F.L.N.

Art. 31 - Le député jouit de l'immunité parlementaire pendant la durée de son mandat.

Art. 32 - Sauf en cas de flagrant délit, aucun député ne peut être arrêté ou poursuivi en matière pénale, sans l'autorisation de l'Assemblée nationale. La détention ou la poursuite d'un député est suspendue si l'Assemblée nationale le requiert.

En cas de flagrant délit, connaissance est immédiatement donnée, des poursuites ou mesures prises contre le député au bureau de l'Assemblée qui peut prescrire avec l'autorité de la loi, les mesures nécessaires pour faire respecter le principe de l'immunité parlementaire.

Aucun membre de l'Assemblée nationale ne peut être poursuivi, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de son mandat.

Art. 33 - L'Assemblée nationale se réunit de plein droit avant le quinzième jour qui suit l'élection de ses membres et procède à la validation des mandats de ceux-ci.

Elle élit aussitôt son président, son bureau et ses commissions.

Art. 34 - Le président de l'Assemblée nationale est le second personnage de l'Etat.

Art. 35 - L'Assemblée nationale fixe dans son règlement intérieur, les règles de son organisation et de son fonctionnement.

Art. 36 - Le président de la République et les députés ont l'initiative des lois.

Les projets et propositions de loi ou de résolution sont déposés sur le bureau de l'Assemblée qui les renvoie pour étude aux commissions parlementaires compétentes.

Art. 37 - Les membres du Gouvernement ont accès à l'Assemblée nationale et à ses Commissions ; ils ont le droit d'y intervenir.

Art. 38 - L'Assemblée nationale exerce son contrôle sur l'action gouvernementale par :

- L'audition des ministres en commission ;
- La question écrite ;
- La question orale avec ou sans débat.

LE POUVOIR EXECUTIF

Art. 39 - Le pouvoir exécutif est confié au Chef de l'Etat qui porte le titre de Président de la République.

Il est élu pour cinq ans au suffrage universel, direct et secret, après désignation par le parti.

Tout musulman, Algérien d'origine, âgé de 35 ans au moins et jouissant de ses droits civils et politiques peut être élu Président de la République.

Art. 40 - Avant son entrée en fonction, Le président de la République prête serment devant l'Assemblée nationale dans les termes suivants :

Art. 41 - Les ambassadeurs étrangers et envoyés extraordinaires sont accrédités auprès de lui.

Sur proposition du ministre des affaires étrangères, il nomme les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires.

Art. 42 - Le président de la République signe, ratifie après consultation de l'Assemblée nationale et fait exécuter les traités, conventions et accords internationaux.

Art. 43 - Il est le chef suprême des forces armées de la République.

Art. 44 - Le président de la République déclare la guerre et conclut la paix avec l'approbation de l'Assemblée nationale.

Art. 45 - Le président de la République préside le Conseil supérieur de la défense et le Conseil supérieur de la magistrature.

Art. 46 - Le président de la République exerce le droit de grâce après avis du Conseil supérieur de la magistrature.

Art. 47 - Le président de la République est seul responsable devant l'Assemblée nationale.

Il nomme les ministres, dont les 2/3 au moins doivent être choisis parmi les députés, et les présente à l'Assemblée.

Art. 48 - Le président de la République définit la politique du Gouvernement et la dirige, conduit et coordonne la politique intérieure et extérieure du pays conformément à la volonté du peuple concrétisée par le parti et exprimée par l'Assemblée nationale.

Art. 49 - Le président de la République est chargé de la promulgation et de la publication des lois.

Il promulgue les lois dans les dix jours qui suivent leur transmission par l'Assemblée nationale et signe les décrets d'application. Le délai de dix jours peut être réduit quand l'urgence est demandée par l'Assemblée nationale.

Art. 50 - Dans le délai fixé pour la promulgation, Le président de la République peut, par un message motivé, demander à l'Assemblée nationale une seconde délibération qui ne peut être refusée.

Art. 51 - A défaut de promulgation des lois par Le Président de la République dans les délais prévus, le président de l'Assemblée nationale procède à cette promulgation.

Art. 52 - Le président de la République assure l'exécution des lois.

Art. 53 - Le pouvoir réglementaire est exercé par Le Président de la République.

Art. 54 - Le président de la République nomme à tous les emplois civils et militaires.

Art. 55 - L'Assemblée nationale met en cause la responsabilité du Président de la République par le dépôt d'une motion de censure qui doit être signée par le 1/3 des députés composant l'Assemblée.

Art. 56 - Le vote d'une motion de censure à la majorité absolue des députés de l'Assemblée nationale entraîne la démission du Président de la République et la dissolution automatique de l'Assemblée nationale.

Ce vote au scrutin public ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de cinq jours francs après dépôt de la motion.

Art. 57 - En cas de démission, de décès, d'incapacité définitive du Président de la République, de censure de la politique du Gouvernement, le président de l'Assemblée nationale exerce les fonctions de Président de la République dans lesquelles il est assisté par les présidents des commissions permanentes de l'Assemblée nationale.

Sa mission consiste essentiellement à expédier les affaires courantes et à préparer, dans un délai de deux mois, des élections en vue de la désignation d'un président de la République et des membres de l'Assemblée nationale si elle a été dissoute.

Art. 58 - Le président de la République peut demander à l'Assemblée nationale de lui déléguer, pour un temps limité, le droit de prendre des mesures d'ordre législatif par voie d'ordonnances législatives prises en Conseil des ministres et qui sont soumises à la ratification de l'Assemblée dans un délai de 3 mois.

Art. 59 - En cas de péril imminent, le président de la République peut prendre des mesures exceptionnelles en vue de sauvegarder l'indépendance de la nation et les institutions de la République.

L'Assemblée nationale se réunit de plein droit.

Fait à Alger, le 21 rabia et-thani 1383, correspondant au 10 septembre 1963
Ahmed Ben Bella

45 ANS D'INDÉPENDANCE EN QUELQUES IMAGES



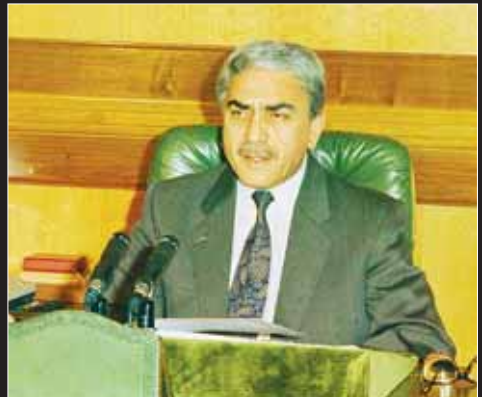
Un moudjahid arrêté par l'armée coloniale quelque part dans les maquis de la Wilaya III



1962, scrutin pour l'autodétermination du peuple algérien



Le président Chadli Bendjedid au sommet de Cancun (Mexique) entouré des grands de ce monde



Lamine Zeroual, le président d'une période trouble de l'histoire de l'Algérie (1994-1999)



Les revendications du mouvement berbère ont été constantes depuis 1980



Les émeutes du 5 octobre 1988: scène de dévastation



PHOTO: DRP

Propos recueillis par
Nadjia Bouaricha

L'Algérie célèbre son quarante-cinquième anniversaire d'indépendance. Quel enseignement peut-on tirer de cet exercice de la souveraineté nationale ? L'Algérie a-t-elle atteint enfin sa maturité en tant qu'Etat-nation ou alors cet idéal reste toujours un vœu pieux ?

Ce qui reste vrai, c'est que le combat libérateur a abouti à la souveraineté de l'Etat. Reste maintenant à confirmer la souveraineté de la nation. Cette souveraineté exige un certain nombre de conditions : d'abord une définition nouvelle de la communauté politique. La définition qui a été donnée dans les années 1930 et qui a été confirmée après 1962 n'a pas donné la cohésion sociale qu'on en attendait. La deuxième condition, c'est l'introduction dans l'espace politique algérien des libertés individuelles du citoyen. On doit faire en sorte que les Algériens, dans leur pays, ne se considèrent plus comme des sujets. **On en déduit que l'Algérie a pris un mauvais départ. Aurions-nous pu faire autrement ?**

En histoire, il n'y a rien d'inévitable. Il y avait des virtualités dans les organisations qui ont mené le combat national qui orientait le pays vers une organisation de type démocratique. Aujourd'hui, ce qu'il faut, c'est essayer de comprendre pourquoi les tendances anti-démocratiques ont pris le dessus sur les autres.

Et quelles en sont les raisons ?

Les raisons, ce sont les conditions de la dureté de la colonisation, le contexte de guerre dans lequel s'est accomplie la sortie de la colonisation, aussi les tendances des nationalistes algériens à ne pas revoir le passé, un passé qui ne comportait pas que des lumières et où il y avait beaucoup d'ombre. Le principe autoritaire n'a jamais été examiné et combattu d'une manière efficace ; on a cherché par réaction à la

MOHAMED HARBI, HISTORIEN

«IL RESTE À CONFIRMER LA SOUVERAINÉTÉ DE LA NATION»

■ Avec son regard d'historien, mais aussi d'acteur de la Révolution, Mohamed Harbi, aujourd'hui professeur d'histoire à l'Université Paris-VII, nous livre dans cet entretien sa vision sur l'Algérie de l'après-indépendance.

colonisation qui dévalorisait notre passé à l'idéaliser et aujourd'hui, nous sommes victimes de cette idéalisation.

Qu'en est-il des idéaux de Novembre ? Sont-ils toujours à quêquer ?

Vous savez, ce qu'il faut retenir de Novembre, c'est une volonté d'en finir avec la colonisation, la question des libertés n'a pas été posée d'une manière claire dans cette déclaration.

On dit souvent que la légitimité historique a pris le dessus sur la légitimité populaire. Jusqu'à quel point le passé continue-t-il à marquer de son empreinte la réalité politique algérienne ?

Le passé continue à hypothéquer le devenir d'une certaine manière. Je posais tout à l'heure le problème de la mise en œuvre permanente du principe autoritaire et de la sélection des élites à tous les niveaux. Sur cette base, je crois que cette orientation doit être combattue parce qu'elle est vraiment un obstacle pour que l'Algérie s'affirme comme une nation mature.

Beaucoup de faits de l'histoire de la Révolution demeurent otages de mémoires des personnes, et sont ignorés du grand public. Des témoins disparaissent sans livrer leurs témoignages sur des faits controversés. Quand pourrions-nous enfin voir toute la lumière se faire sur la mémoire collective ?

Aujourd'hui, les Algériens parlent quand même plus librement de leur histoire. Le problème, c'est que le débat se déroule dans une confusion extraordinaire qui ne permet pas toujours au citoyen de se faire une idée sur cette histoire : la vraie histoire. Ce qui reste à faire, il y a que les archives françaises qui ont été ouvertes et exploitées. Il est plus que temps que les archives algériennes le soient également parce qu'une bonne partie des problèmes qui constituent des obstacles à l'affirmation du principe des libertés peut se trouver dans le secret de ces archives.

Est-ce là le principal frein au rapprochement algéro-français, puisqu'il existe une vision souvent subjective de part et d'autre de la Méditerranée sur cette histoire commune ?

Vous savez, au sujet du rapprochement algéro-français, je crois qu'on

ne réalise pas beaucoup aujourd'hui en Algérie que nous avons gagné politiquement la guerre, et que nous avons été vainqueurs d'une bataille extrêmement dure. Et il est temps qu'on se regarde en face et de dire non pas seulement ce que les Français ont fait, mais ce que nous aussi là, avons fait, et, à ce moment, peut-être qu'un rapprochement deviendra possible. De toute manière, nous avons besoin d'une coopération saine avec la France et elle en a aussi besoin.

Jusqu'à un traité d'amitié ?

Peu importe la formule qui sera adoptée, le vrai problème c'est que, à mon avis, on s'est trop rapidement avancés pour donner une forme. Pour formuler les bases de ce traité, l'amitié se construit ; elle n'est pas objet de traité. Ce n'est pas un traité qui va donner l'amitié, c'est la solution des contentieux qui existent entre les deux nations, et à mon avis, il faut apprendre à poser les problèmes et ne pas tout ramener à des polémiques.

Quel regard portez-vous sur l'Algérie d'aujourd'hui et sur son avenir ?

Le problème, c'est que les Algériens ont les possibilités matérielles de sortir de la crise. Que la situation urbaine est extrêmement difficile, très difficile, et qu'elle constitue, si on ne veut pas l'étudier de très près, un obstacle à l'affirmation de la démocratie. Il y a une très grande vitalité dans ce peuple ; le vrai problème, c'est de se dire : est-ce que les autorités actuelles prennent la responsabilité de brider la société civile dans ses expressions et dans la formulation de ses demandes et rendre l'avenir de l'ensemble plus incertain ? Ce n'est pas simplement une question à poser au pouvoir, c'est une question à poser à l'ensemble de la société parce que je vois que dans leur dynamique, un certain nombre de partis reproduisent tout à fait les défauts qu'ils imputent à l'Etat.

La solution est donc dans l'ouverture d'un débat serein dans le cadre d'une réelle ouverture du champ politique ?

Une ouverture du champ politique et une fluidité plus grande dans les rapports entre l'Etat et la société. **N. B.**

ÉMERGENCE DE LA PRESSE PRIVÉE

DES ACQUIS ET DES COUPS BAS

■ Dix-sept années d'existence. La presse privée, née dans un climat d'instabilité politique, a subi depuis sa naissance de profonds traumatismes. Présentée comme étant l'une des plus libres du monde arabe, la presse libre algérienne, qui compte plus de 500 titres paraissant en arabe et en français, constitue un alibi pour un pouvoir obsolète qui n'admet pas de changement véritable.

R. Beldjenna

C'est en 1990 qu'a été mis fin au monopole de l'Etat sur les médias par Mouloud Hamrouche alors chef du gouvernement. Jusque-là le monopole étatique, la presse écrite devient pluraliste une année après le passage au multipartisme. Auparavant, le code de l'information, élaboré en 1982, sous le parti unique, énonçait sans ambages : «L'information est un domaine de souveraineté nationale (...). L'édition des journaux d'information générale est une prérogative du parti et de l'Etat.» La loi sur l'information du 3 avril 1990 casse un tabou en stipulant que «le droit à l'information s'exerce librement». A l'origine de cette loi, la circulaire historique du 19 mars de la même année, émanant du gouvernement Hamrouche, et qui ouvrait deux possibilités aux professionnels de la presse officielle : «Exercer au sein de la presse de parti ou d'opinion de leur choix», «Constituer des collectifs pour la création et l'édition d'un titre indépendant, de revues ou de périodiques». Il suffisait alors d'une «Déclaration préalable aux fins d'enregistrement et de contrôle de véricité, trente jours avant la parution du premier numéro». Afin de permettre le démarrage de presse privée, il était offert aux journalistes du secteur public trois ans de salaire. Outre des avantages bancaires et des exonérations d'impôts, les professionnels de la presse bénéficient de locaux publics opérationnels. C'est dans ce contexte que naissent les premiers quotidiens et hebdomadaires indépendants, notamment *Le Jeune Indépendant*, *El Watan*, *Le Soir d'Algérie* et *El Khabar* mais aussi de journaux partisans. Mais, la lune du miel entre cette «jeune» presse privée et le pouvoir n'était pas pour longtemps puisque après le limogage de Mouloud Hamrouche et son remplacement par Sid Ahmed Ghozali, ses

marges de manœuvre s'étaient beaucoup rétrécies. Les menaces de suspensions et de saisies se multiplient contre la presse privée, surtout après le décret du 11 août 1992 qui autorisait la suspension jusqu'à six mois des activités de «toute société, organe, établissement ou entreprise (mettant) en danger l'ordre public, la sécurité publique, le fonctionnement normal des institutions ou les intérêts supérieurs du pays». De très nombreux titres ont fait les frais de sanctions cette année-là. Les soucis de la presse privée sont aggravés par les chantages exercés sur la publicité. En vertu d'une circulaire du 19 août 1992, les entreprises publiques sont obligées



de passer, pour leurs annonces publicitaires, par l'Agence nationale d'édition et de publicité (ANEP). Depuis lors, la presse écrite privée a évolué dans un climat de crises multiformes. Cet environnement a été marqué par le verrouillage du système politique et la violence terroriste qui a entraîné au moins 100 morts parmi les journalistes et les professionnels des médias. La presse a été également confrontée aux harcèlements politico-administratifs, aux cabales judiciaires, aux effets pervers de l'état d'urgence et au chapelet de lois répressives mises en place par les pouvoirs publics. L'adoption, le 16 mai 2001 par l'Assemblée d'un projet d'amendement du code pénal dont l'article 144 bis prévoit notamment des peines de deux à douze mois de prison et des amendes de 50 000 à 250 000 DA contre toute «atteinte au président de la République en termes contenant l'injure, l'insulte ou la diffamation (...)» est encore là. La presse publique a vu, quant à elle, son tirage se réduire de jour en jour. Mais, la presse privée, qui a joué bon gré mal gré les contre-pouvoirs, s'est développée de façon appréciable. Elle a fait et défait des ministres et des commis de l'Etat, révélé des scandales et pris des positions pour ou contre des projets politiques. Mais elle va le payer cher par l'emprisonnement de pas moins de 20 journalistes.

Sur le plan socioéconomique, la presse privée va encore mal. Bien qu'elles soient sources de grands profits, certaines entreprises de presse comptent toujours sur les rotatives de l'Etat, à l'exception d'*El Watan* et d'*El Khabar* qui disposent de leur propre imprimerie. Aussi, la plupart des journaux restent parqués à la Maison de la presse. A cela s'ajoute la précarité dans laquelle exercent beaucoup de journalistes. Et par-dessus tout, une nouvelle loi sur l'information, un statut du journaliste et de déontologie qui font encore cruellement défaut. **R. B.**